

HALTE AU COVID-19



P.08

Une solution guadeloupéenne de gel hydroalcoolique

P.16

CHBT

J. ANSELME :

"Nous montons en puissance"



P.20

Tout le monde veut des médecins cubains



P.22

Espérance confinée

Par Jocelyn DURIZOT

P.02



Espérance confinée



« Lorsque l'espoir meurt en nous, nous avons encore l'espoir d'espérer en l'espérance »

Les parades et stratégies pour vaincre le coronavirus, le montrent bien. « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà ». Blaise Pascal a encore raison. Ce qui est une vérité pour un peuple, une personne, peut : être une erreur pour d'autres. Fin penseur, Pascal a simplement voulu affirmer, à juste titre, que la perception de certaines règles est dépendante de beaucoup de facteurs : la localisation géographique, la culture, la mentalité, la spiritualité, l'ignorance, l'époque... Autrement dit, ce qui est une vérité pour quelqu'un à un moment ou un lieu donné n'est pas un absolu. Montaigne a aussi, ici raison. Il est vrai, chers lecteurs, que dans la confrontation des cultures et des égots, chacun appelle barbare, kouyon, voire gran kouyon chez nous, ce qui n'est pas de son usage.



Appel au cessez le feu

L'humanité, et c'est dans son ADN, se mobilise toujours pour « bloquer » les malheurs au risque de tout perdre. Nous saluons cette proclamation de cessez-le-feu dans plusieurs pays pour arrêter les combats face au Covid-19.

La France serait à l'origine de l'initiative, d'un « cessez-le-feu » immédiat, partout dans le monde, afin de préserver, face à la « furie » du Covid-19, les civils les plus vulnérables dans les pays en conflit. Cet appel a été soutenu par des résolutions au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale de l'ONU

Mais quid de ce pays de l'archipel France où il y a toujours eu autant de sélectionneurs que de « Gaulois », autant de présidents, souvent chefs de partis, de syndicats ou d'associations, contestant celui sitôt élu. Mais aussi autant de « sachants », se plaçant au-dessus des académies, autant de citoyens et de magouilleurs, de comploteurs et autres « fannkyou », se plaçant au-dessus des lois. **Bref un pays où la seule vérité individuelle, partisane, souvent corporatistes, électoraliste, pollue l'urgence et l'entendement de la décision collective.** Halte à ce bavardage de la prophétie qui distille le poison du doute et de la défiance permanente. Dans une démocratie, même participative, faut-il rappeler que nos représentants parce que désignés démocratiquement, sont censés être les

« meilleurs » pour défendre l'intérêt de tous. C'est-à-dire celui de chacun.

De nos libertés

Faut-il revoir surtout en période de crise, de guerre, d'urgence sanitaire, de débandade collective, de doute, nos règles démocratiques ? Jusqu'à la possibilité d'un régime fort instaurant par la contrainte une discipline collective ? Est-ce vraiment le seul moyen pour que les intérêts vitaux du peuple et de la nation supplantent les dérives narcissiques, la perversité de pensées et d'intérêts inavoués, inavouables parce que nauséabonds. Des petits messies de la déraison, égoïstes et irresponsables n'ayant ni les capacités intellectuelles, morales et spirituelles pour fédérer, font flores. Et montent sur l'estrade de la vérité, voulant absolument persévérer dans cette quête du pouvoir qui rend certains absolument et irrémédiablement fous et folles me soufflet-on. Mais en se gardant dans la précipitation de mettre des dessous. Quand l'urgence s'impose, il ne faut pas attendre que la marée se retire pour voir ceux qui n'avaient pas de maillot.

La figure du tyran bienfaiteur

Macron tyran ? Le « néo gouverneur » Gustin, tyran ? Le président de l'UJMG, tyran ? La tyrannie d'un mari, d'une épouse, d'un chef d'entreprise, de l'ignorance, de l'opinion, des nouveaux « experts » ?

Pour rappel, dans la pensée politique du IV^e siècle avant J.-C. le tyran, choisi comme chef suprême dans la cité est souvent un chef de parti, un démagogue

qui jouit d'une certainement popularité, acquise à la guerre ou par l'exercice d'une magistrature. Il était souvent désigné par un accord entre des factions à titre temporaire. Généralement en cas de crise ou de guerre. L'avènement du tyran est favorisé par la lutte entre les classes sociales qui se cristallise, et **l'opposition entre roi et tyran est extrêmement nette.** Un signe extérieur de la nature du régime, est fourni par la composition de la garde du décideur. Un monarque, un président s'entoure de compatriotes, un tyran de flatteurs. Le tyran est seul titulaire du pouvoir

Créon est le tyran le plus célèbre de tout le théâtre grec. Il n'a rien d'un fou ni d'un pervers, mais veut simplement faire appliquer de manière inflexible une décision rationnelle. Sa démesure est, à l'état pur, celle d'un pouvoir politique sans limites. Étéocle y déclare que la tyrannie est le plus grand de tous les biens et qu'il est prêt à tout pour le garder ; Jocaste plaide en vain en faveur du partage et de l'alternance.

Le peuple français depuis la révolution de 1789 et chez nous depuis la guerre de 1802 et autres révoltes sociales, a davantage que d'autres peuples, cette passion de l'égalité.

D'où la critique perpétuelle sans limite envers le président de la république, le préfet, les responsables de nos assemblées majeures, ou le président d'une union des entreprises: **Macron (49-3-peut-être de-**

SUITE →

main, art 16), monarque républicain serait vu par ses adversaires, comme un tyran. Une question s'impose ici. S'agissant de donner la seule pilule miracle disponible dans un avion en détresse, rempli de passagers, et loin de toute terre : faut-il d'abord voter, faire campagne, débâter pour la donner au pilote de l'avion (le commandant en chef), aux mécaniciens de bord, au VIP, à votre serviteur, ou à sa compagne si bien aimée qui s'agrippe désespérément à lui ? Et tout cela, bien sûr d'une manière démocratique ? Ou faut-il désigner un tyran ?

COVID 19 : messages de l'OMS et du Ministère de la Santé.

Nous n'avons pas à entretenir des conflits de logiques qui loin d'être opposées sont complémentaires. S'agissant de la vie, des humains comme celle des espèces animales ou végétales, peut-on choisir entre la pluie, le soleil, le vent, la poésie d'un ciel étoilé, ou l'attraction du sexe opposé ? Dans la lutte contre le COVID 19, peut-t-on prioriser absolument, suivant le pays, la démographie, le développement, la logique sanitaire, de celle de l'approvisionnement, et de la santé mentale, voire même la nécessaire contrainte.

Dans cette période de crise qui génère du stress dans la population, il y a lieu de se réjouir que l'OMS et les autorités sanitaires du monde entier agissent pour contenir la pandémie grâce aux conseils sur la protection de la santé mentale par le Département de la santé mentale et de la toxicomanie de l'agence de santé des Nations Unies.

Le document de l'OMS, intitulé "Considérations liées à la santé mentale et au soutien psychosocial pendant la pandémie de COVID-19", adresse en 30 points des messages spécifiques pour la population générale ; pour les professionnels de santé ; pour les chefs de service et responsables d'établissements de santé ;

pour les personnes s'occupant d'enfants ; pour les personnes âgées, celles souffrant d'autres problèmes de santé et leurs aidants ; et enfin pour les personnes isolées.

Et Corona est arrivé ... Et nos vies ont changé

« Hier nous étions insouciant, voire irrespectueux ; nous n'avions aucune reconnaissance, aucune gratitude, aucun respect, juste des droits et des envies à satisfaire, tout vite, tout de suite ! Tout nous semblait évident, coulait de source. Nous étions impatient, pressés, irrités, gâtés ». Daniella AMAR docteur en pharmacie
Un très beau texte de Daniella AMAR.



Daniella AMAR docteur en pharmacie

Voilà que nos vies sont bouleversées. Voilà que tout est remis en cause. Voilà que nous n'avons plus le contrôle. Voilà que le virus nous contraint à nous reconnecter à nous-même, en face à face. Voilà que la notion de temps change, qu'il va falloir être patient, que la durée devient une inconnue, que la course s'arrête... Voilà que la relation à l'autre change. Que les réseaux sociaux montrent leurs limites, irritent, agacent, affolent. Il va falloir éviter l'autre, peut-être même être isolé. On commence à réaliser que la relation sociale, la vraie, compte. Voilà que l'on éteint la télé, car elle nous étouffe, nous enchaîne, nous effraie, nous abrute, nous affole. Toutes

ces nouvelles en boucle, avec ces images effrayantes, ces paroles sans contenu, ces pseudo journalistes, ces pseudo spécialistes, ces pseudo chiffres, ces pseudo informations et au bout du compte les gens sont perdus, mal informés, inquiets... Voilà que nous redécouvrons les livres, Camus, la réflexion, l'esprit critique. (Ndlr). Le Progrès Social me souffle le tyran RJC.

Voilà que l'on ne peut plus voyager, qu'il va falloir rester dans son quartier, sa rue, se soutenir, s'entraider. Voilà que l'on ne se plaint plus pour une goutte au nez, que l'on retrouve le respect du médecin, du pharmacien, de l'urgentiste. ... Voilà que nos maux retrouvent leur véritable proportion et que nous réapprenons à ne pas nous plaindre ou nous arrêter pour un « pas grand-chose »... Voilà que nous apprécions autrement notre système de santé, notre libre accès aux soins, l'Assistance publique, la dévotion du personnel soignant... Voilà que les commerces se vident, que les loisirs se raréfient, que les sorties s'arrêtent. Voilà que nous réalisons la chance que nous avons de vivre dans un monde libre où tout est possible ; où l'accès à la culture est une chance, où les loisirs, les voyages, les déplacements sont monnaie courante... Voilà que nous réalisons que notre système de production est trop délocalisé. Voilà que dans un monde qui bouge, qui voyage, nous comprenons que nous sommes interdépendants du reste du monde, que nos destins sont liés, que l'homme ne doit pas être un loup pour l'homme. Voilà que les enfants ne vont plus à l'école, que certains ne vont plus au bureau, que des entreprises déposent le bilan, que des emplois sont menacés. Voilà qu'à la lumière d'un infiniment petit virus, nous commençons à apprécier les infinis petits riens de la vie, qui pourtant font son Tout... Je te le dis chers lecteurs. Si tu chantes la beauté, même dans le désert tu trouveras des oreilles pour t'entendre.

DURIZOT JOCELYN





Nous sommes donc dans la troisième semaine de confinement. Il apparaît à cet instant qu'un certain nombre de décisions sanitaires, politiques et économiques impactent durablement la vie des Guadeloupéens. Mais il faut le répéter. Personne n'a de solution miracle. Sinon cela se saurait. L'OMS et la Chine, qui est restée confinée 9 semaines, auraient généralisé ce traitement. Les pays (Suède, Pays-Bas, Royaume uni) qui avaient choisi l'«immunité collective» sont revenus au confinement. L'enjeu est celui donc de la survie et de l'après.

Cette préoccupation est devenue planétaire. Du coup, la responsabilité des dirigeants, de l'échelon local au plus haut niveau de l'Etat, est d'abord de protéger la population et limiter le nombre de décès liés au Covid. Pour l'heure, les messies se bousculent pour se faire entendre. Mais seul le confinement, on le sait, est en mesure de casser la propagation du virus.

Il est indécent que des polémiques et les commentaires, ajoutent inutilement à la confusion. Nous fustigeons donc, ceux qui diffusent à longueur de journée des rumeurs ou fake news anxiogènes. Plus que jamais, la presse dont la responsabilité est d'informer, ne doit à aucun prix être prise en otage. Jamais son rôle n'a été aussi fondamental dans la gestion d'une crise d'aussi grande ampleur. C'est en ce sens que chez nous, en Guadeloupe, l'Union des Journalistes et des Médias Guadeloupéens (L'UJMG) n'a eu de cesse à appeler à la rigueur, à la responsabilité et au respect de la déontologie. Dans ce même larèl, le président de notre UNION a eu à encourager et féliciter nos médias et journalistes qui ont assumé avec éthique et professionnalisme, leur rôle durant la campagne électorale. Les médias Guadeloupéens, comme beaucoup d'entreprises, se sont pour la plupart réorganisés. Certes pour informer, mais également pour accompagner et être au plus près de la population durant ces semaines de confinement. Malheureusement, seules la télévision et la radio d'Etat ne se sont pas montrées, pour l'instant, à la hauteur de la situation.

Pour qu'il ne soit plus dit que la Guadeloupe est un pays de géants dirigés pas des nains politiques et que la défiance et l'abstention, ne soient plus la règle, plus que jamais la responsabilité des dirigeants implique qu'ils se montrent à la hauteur de l'évènement. Et d'être plus responsable dans leur communication. Nous l'avions dit. Un pays sans histoire, sans mémoire, n'a pas d'avenir. La responsabilité pour les Guadeloupéens est de compter sur eux-mêmes.

Nous avons en effet déjà vécu en Guadeloupe des périodes difficiles. Des blocus. *An Tan Sorin, An tan Cholera*. Des périodes où nous étions coupés du monde pour un temps plus ou moins long. Et les conditions de vie étaient souvent beaucoup plus dures qu'aujourd'hui. Il fallait donc pour la population se concentrer sur l'essentiel : manger, se soigner, travailler, être solidaire. Être positif. *Bondyé bon. Demen*

ké méyé. Car honnêtement, pouvons-nous en 2020, rester coupés du monde pendant deux semaines, deux mois ou deux ans comme l'ont déjà fait nos aïeux ?

Cessons donc, chacun, de jouer aux experts. Il appartient à nos décideurs et responsables, tant au niveau européen, hexagonal, et de nos collectivités, d'être la hauteur de leur ambition et engagement. C'est toujours au pied du mur que l'on voit le maçon et dans la tempête que l'on juge un bon capitaine. Qu'ils fassent donc leur devoir. Rien d'autre. Et ce d'autant que les chefs doivent être en première ligne, car censés être mieux formés, mieux préparés, et donc plus légitimes.

Les faits nous donnent encore raison. Deux grandes menaces pèsent encore sur notre destinée : l'assistanat et notre trop grande dépendance en matière énergétique, alimentaire et sanitaire.

L'adaptation relève de l'intelligence et de la sagesse. Il faut en permanence questionner la capacité de l'Etat à penser (en solitaire). C'est tout l'enjeu d'une gestion mieux adaptée aux contraintes du territoire. Une gestion bien évidemment en lien avec les dispositifs et la politique définie par l'Etat central. Mais l'Etat même providence, ne peut tout. Alors pourquoi s'obstiner à ignorer les collectivités locales ? Notre situation archipélagique à 8000 kilomètres du centre de décision entraîne des conséquences démesurées pour la moindre pénurie, le moindre retard à l'allumage, la moindre défaillance. Pourquoi ne jamais prendre en compte l'avis des élus de terrain et des contre-pouvoirs « séryé » ? Certes, faudrait-il encore que ces derniers se hissent pour une fois, à la hauteur des enjeux essentiels. Se montrer pour une fois, non pas au service exclusif de son parti, des lobbies, de sa commune ou de sa personne. Mais au service du pays tout entier et de sa population. Faisons donc peuple pour une fois.

On peut aussi espérer, qu'après cette période de Covid-19, qu'une réelle mise à plat de l'organisation en temps de crise aura lieu conjointement avec toutes nos forces. Parce que nous sommes des êtres d'espérance, de résilience, mettons au pouvoir l'intelligence collective, pour sortir avec le moins de casse et de blessures possible du confinement. Discipline, responsabilité et solidarité ! Prenons garde au tribunal de l'histoire et pensons par nous-même pour nous-même.

RJC

LE PROGRES SOCIAL

N° 3270

Édité par la SARL LPSE
Fondé en 1957 par Henri RODES

Directeur de Publication :

Jean-Claude RODES

Rédacteur en chef :

Jocelyn DURIZOT

email : jocelyn.durizot@wanadoo.fr

Infographie

Bernard JOUREAU

Crédit photo : Istock

Administration :

B. P 78 - 97102 - BASSE-TERRE Cédex

Tél. : 0590 81. 24. 25 Fax 0590 81. 40. 23

email : psocial971@gmail.com

LPS Imprimerie

Rés. V. RODES - Rue Toussaint Louverture 97100

BASSE-TERRE

Commission Paritaire

des Publications et Agences de Presse

N° 1124 C 94126

ISSN : 1141-3565

Abonnements 1 an : 92€

Avion 1 an : 175€

Petite annonce : 10€ HT

Ligne : 4,16€ HT

Cet édito est consultable sur
newsantilles.com



Meurtre de Sean Marteen

Un jeune St Martinais âgé d'une vingtaine d'années, déjà connu des services de gendarmerie et de justice, a été placé vendredi 27 mars au matin en garde à vue, à la gendarmerie de St-Martin (partie française). Il était soupçonné d'être l'auteur du vol à main armée survenu le dimanche 21 mars 2020 à Sean Marteen (partie Hollandaise), où il avait dérobé le scooter d'un autre homme sur lequel il avait tiré 1 ou plusieurs coups de feu et dont les blessures avaient entraîné la mort.

Un jeune d'une vingtaine d'années écroûé

L'auteur présumé du ou des coups de feu mortels dimanche 21 mars à Sean Marteen a été écroûé. C'est un français originaire de l'île, âgé d'une vingtaine d'années et dont le casier judiciaire est déjà bien rempli. Il a fait feu, avec l'intention de le voler, sur un homme qui pilotait son scooter, accompagné de sa petite amie. Le conducteur de l'engin est décédé des suites de ses blessures. La scène a été filmée par des témoins présents sur place. L'agresseur a ensuite pris la fuite en partie française. Signalé

jeudi sur Concordia, il a été interpellé vendredi matin puis placé en garde à vue. Il a été mis en examen pour vol à main armée et homicide volontaire. Le Parquet de Basse-Terre, dont dépend St-Martin, s'est très vite dessaisi au profit du pôle Criminel du Parquet de Pointe-à-Pitre qui est désormais en charge des suites de l'enquête qui ne fait que commencer.

Nul doute que les pièces à conviction, à savoir les vidéos qui ont tout filmé de la scène de crime, seront exploitées par les enquêteurs tout comme les témoignages recueillis aussi bien de la part de la copine de la victime qui a été, heureusement, épar-

gnée du ou des tirs, que des témoins des faits. A noter l'excellente coopération entre les services de police, de gendarmerie et de justice des deux parties de l'île franco-hollandaise dans ce dossier criminel qui revient à la justice française de juger, par le fait que l'auteur présumé est de nationalité française, même si le crime s'est déroulé en partie Hollandaise.

La procédure par visioconférence entre St-Martin et Pointe-à-Pitre a permis d'aller très vite et de procéder le même jour à sa mise en examen.

Pierre EMMANUEL

Jugés par visio-conférence, les 4 détenus restent derrière les barreaux

Les 4 détenus qui comparaissaient vendredi 27 mars dans l'après-midi, selon la procédure de comparution immédiate, et qui étaient jugés par visio-conférence, restent en prison. L'un a demandé un délai pour préparer sa défense. Les 3 autres se sont vu infliger des peines fermes. Une audience qui s'est déroulée avec beaucoup de maîtrise et de sérénité malgré des conditions et un nouveau contexte auxquels il faudra désormais s'habituer.

JUGES PAR VISIO : UNE PREMIERE !

C'est dans un contexte particulier par visio-conférence que se sont déroulés les 4 procès prévus vendredi après-midi du Tribunal Judiciaire de Basse-Terre. Une logistique partagée à distance entre la Maison d'Arrêt où se trouvaient les prévenus, tous détenus, et la salle d'audience où étaient positionnés le Tribunal, le Ministère Public et la défense. Un Tribunal qui a suivi les réquisitions du Ministère Public et abondé dans le sens de la fermeté pour maintenir en détention les 4 hommes.

L'agresseur, de mardi dernier, du surveillant pénitentiaire de la Maison d'Arrêt de Basse-Terre, a demandé et obtenu un délai pour préparer sa défense. Il reste, bien entendu en prison. Même confinement pour l'agresseur d'un quinquagénaire, faits survenus au domicile de ce dernier à Gourbeyre, également mardi, qui s'était fait accompagné de 2 mineurs. L'un restant à l'extérieur du

domicile pour faire le guet; l'autre accompagnant le majeur à l'intérieur. Ce dernier, en état de récidive légale, sorti de prison le 10 mars dernier, seulement, a pris 30 mois d'emprisonnement avec mandat de dépôt signifié à l'audience. Un 3ème individu a écopé de 18 mois de prison dont 6 avec sursis probatoire pour avoir voulu récupérer, avec violences, auprès d'une débitrice, une somme de 120€. Devant l'impossibilité pour celle-ci de purger sa dette, il l'a frappé à plusieurs reprises et lui a cassé sa télévision. Il n'en est pas resté là puisque il s'en est ensuite pris à une mamie de 91 ans qui était à un arrêt de bus pour lui voler son sac. Enfin, le 4ème et dernier prévenu à être jugé a été condamné à 6 mois d'emprisonnement dont 4 avec sursis, pour avoir, en état d'ébriété, agressé un employé d'une entreprise de nettoyage.

Pierre EMMANUEL

Basse-Terre Agression au couteau d'un SDF

Les jours du Sans Domicile Fixe, âgé d'une trentaine d'années frappé d'un ou plusieurs coups de couteau, à l'estomac, jeudi 26 mars au matin, rue du Cours Nolivos à Basse-Terre, ne sont plus en danger. L'homme a été opéré. L'opération s'est bien déroulée. Il restera quelques jours encore en soins en milieu hospitalier. Pour ce qui est de l'enquête, les policiers du commissariat de Basse-Terre sont toujours à la recherche de l'auteur des faits et de l'arme qu'il a utilisé. Selon certaines sources proches de l'enquête, le SDF blessé refuse de coopérer et de révéler l'identité de son agresseur qu'il connaît de peur, probablement, de représailles.

Pierre EMMANUEL

Eglise et coconavirus

Partout en France, mercredi 25 mars dernier, à 19H30, et chez nous en Guadeloupe, à 14H30, les cloches de l'ensemble des églises ont retenti, pendant 10 minutes. A Basse-Terre, ce fût le cas pour la Cathédrale Notre-Dame de Guadeloupe où Pierre EMMANUEL s'est rendu. A ses côtés, l'évêque, Monseigneur Jean-Yves RIOCREUX et le Sacristin de la Cathédrale, Gilbert ANDREMONTE. A 14H30, précises, ils étaient là, chacun à leur poste pour s'associer à cet élan national de Solidarité en direction de tous, toutes religions confondues, croyants ou pas. Le soir, 19H, l'ensemble des fidèles ont été invité à allumer des bougies à leurs fenêtres pour rendre hommage à tous ceux qui ont été emporté par le virus COVID 19.

Pierre EMMANUEL



Libération anticipée des détenus entre mansuétude et réalisme

La crise sanitaire du COVID 19 a également des répercussions sur le plan judiciaire.

Pour y faire face, le Gouvernement et la Garde des Sceaux ont donc dû s'adapter. On retiendra des 4 ordonnances prises et des 5 défis à relever un parfum de réalisme et de mansuétude. Les délais de procédure se voient prolongés en reportant des délais qui contribueront à créer une sorte de zone de protection juridique du 12 mars à 1 mois après le terme de la procédure d'État d'urgence sanitaire. En d'autres termes, si un justiciable, en raison du confinement, ne peut exercer son droit dans les délais prévus par la législation actuelle, il se verrait consenti un délai supplémentaire et ne serait donc pas sanctionné.

Autre prolongation, celle qui concerne les tutelles, les mesures d'assistance éducatives ou encore les ordonnances prises dans le cadre des mesures d'éloignement de conjoints violents. Pour ce qui est de la procédure civile et administrative, il sera là essentiellement procédé par voie d'ordonnances. La tenue de procès sans audience sera généralisée en privilégiant les échanges par tout moyen, visioconférence et débat. Enfin, peut-être le plus lourd, la procédure pénale. Il s'agit de maintenir l'activité en priorisant plusieurs points.

* étendre les délais légaux de détention provisoire

* élargir des audiences à Juge Unique

* éviter les tensions carcérales. Un certain nombre de mesures ont été prises depuis la mise en place de l'état d'urgence sanitaire, telle que la suspension des parloirs, certes compensée par la gratuité de la télévision et du téléphone. 2 catégories de condamnés doivent être distinguées :

■ Les condamnés libres avec peine d'emprisonnement ferme.

Des instructions ont été données aux Parquets de suspendre la mise à exécution si le condamné ne présente pas de danger immédiat pour les personnes. Par ailleurs, la détention provisoire ne sera prononcée qu'en cas de réelle dangerosité ;

■ Les condamnés détenus.

Une simplification des mesures existantes et nouvelles sera appliquée. Ainsi, les JAP (Juge de l'Application des Peines) se prononceront plus facilement lors des CAP (commissions d'application des peines) qui pourront se tenir par voie dématérialisée. Les condamnés ayant un reliquat inférieur à 2 mois d'emprisonnement pourront être remis en liberté avec un confinement à domicile. Pour ceux à qui il resterait à purger

une peine inférieure à 6 mois, un aménagement sous forme de TIG (Travaux d'Intérêt Général) pourrait être envisagé. Enfin, une remise de peine d'une durée de 2 mois pourrait être accordée à tout détenu ayant un comportement exemplaire pendant la crise. Toutes ces mesures ne concernent ni les criminels, ni les terroristes, ni les condamnés pour violences intra-familiales. 5 à 6 000 détenus pour toute la France pourraient bénéficier de ces dispositions. Une démarche soutenue par l'ONU, l'Organisation des Nations Unies, qui voit dans cette mansuétude une manière d'ajouter à la crise sanitaire et d'éviter une catastrophe !

Pierre EMMANUEL



Confinement Quelle prise en charge pour les victimes d'infractions et de violences ?



Durant cette période spéciale de confinement, un certain nombre d'activités sociales sont perturbées voire même entravées. C'est le cas pour l'aide aux personnes en déshérence sociale, pour les victimes d'infraction pénale et surtout pour les victimes de violence conjugales dont le nombre risque d'augmenter fortement. Les structures habilitées doivent s'adapter !

A Initiative France Victimes Guadeloupe, on y a pensé.

Aussi bien face à l'urgence que pour un hébergement plus stable, les 14 personnels restent mobilisés.

Pour Julie JEROME, la Directrice de Initiative France Victimes c'est un dispositif exceptionnel. « Depuis le 16 mars, IFV a adopté l'ensemble des mesures pour donner des info à distance. Par conséquent l'ensemble des équipes d'aide à domicile demeure joignable et disponible. Nous dépendons certes du Tribunal de Basse-Terre mais nous sommes disponibles pour le Sud et le Nord Basse-Terre. On peut nous joindre au 0590 81 80 88 du lundi au vendredi de 8h à 16H. Nous avons aussi une plateforme Et une plateforme téléphonique 0800 39 19 19 pour toute la Guadeloupe. Les services sont adaptés pour apporter une réponse en cas d'urgence. Oui nous avons déjà été sollicités. Et nos équipes ont répondu présent. Le travail se poursuit pendant le confinement ».

Pierre Emmanuel

L'alerte « Plan Blanc », c'est quoi ?

La rapide augmentation des cas confirmés Covid-19 a incité le directeur du CHU de la Guadeloupe à déclencher l'Alerte Plan Blanc. Un dispositif pour mobiliser les moyens humains et matériels afin de faire face à la crise.



Le déclenchement du Plan dans tous les hôpitaux de France et maintenant par le CHU de la Guadeloupe, traduit une nécessité face à l'épidémie de Coronavirus.

C'est le service d'infectiologie et le service de Réanimation qui ont tiré la sonnette d'alarme et incité la direction du CHU à déclencher l'alerte Plan Blanc. Ils font face désormais à un « nombre important de cas confirmés Covid-19 » sur l'ensemble de l'archipel. Alors que le service des maladies infectieuses a déjà mis en place des chambres spécialisées destinées à accueillir les malades gravement atteints par le Coronavirus. Gérard Cottelon, le directeur général et ses services ont organisé plusieurs réunions pour déterminer le rôle des uns et des autres.

De fait, en déclenchant l'alerte Plan Blanc, le directeur général du CHU applique une mesure déjà mise en oeuvre par les hôpitaux de l'Hexagone depuis le 6 mars pour faire face à l'épidémie de Coronavirus. Ce plan d'actions permet de mieux organiser l'accueil et les soins portés aux malades.

Le Plan Blanc contient des mesures d'organisations destinées à faire face à une situation sanitaire exceptionnelle ou une activité accrue d'un hôpital. Il permet d'organiser l'accueil et la prise en charge d'un afflux massif de victimes d'un accident, d'une catastrophe, d'une épidémie ou d'un événement climatique meurtrier et durable. Son déclenchement dans les hôpitaux de France traduit une nécessité face à la pandémie de Coronavirus.

« On est prêt. Les lits sont prêts pour accueillir les patients. On ouvre une unité Covid. Il y a un circuit dédié pour les patients qui auraient des symptômes », explique le Pr. Suzy Duflo, présidente du comité médical du CHU.

D'un point de vue général, le Plan Blanc est déclenché si la situation de tension se conjugue à une activité soutenue et une capacité d'accueil restreinte. Les indicateurs sont : une augmentation de 20% du nombre de passages aux urgences pendant trois jours consécutifs ou 10% du nombre de malades quotidiens sans solution d'hospitalisation pendant plus de huit heures ; une situation analogue est observée dans le département.

LA LEVÉE EST PRONONCÉE QUAND LA SITUATION EST STABILISÉE

Le choix de ces seuils est éventuellement à pondérer au regard de situations de tensions déjà observées dans l'établissement dans la durée. La levée du Plan Blanc est prononcée par le directeur quand la situation est stabilisée. Par le passé, ce plan a été déclenché à l'occasion d'épidémies de grippe en 2017 au niveau national, de gastro-entérite en 2005 sur six départements et de la canicule en 2003. Le Plan Blanc est également déclenché lors des situations de crise tels que les attentats, localement ou sur toute la France.

Le Plan Blanc recense l'ensemble des moyens matériels et humains susceptibles d'être mobilisés et définit les conditions de leur emploi graduellement (niveau 1 puis 2). Il prévoit notamment les modalités selon lesquelles le personnel soignant nécessaire peut-être maintenu sur place et, le cas échéant, rappelé son personnel volontaire lorsque la situation le justifie.

Le Plan Blanc élargi constitue, pour sa part, un plan de renfort qui vient compléter le plan initial. Il est réservé aux situations pour lesquelles l'organisation du système de santé renforcée ne permet pas, à elle seule, de faire face à un événement. Par exemple, lorsque les capacités de prise en charge par un établissement de santé sont dépassés face à une crise d'une ampleur exceptionnelle. Le préfet mobilise alors d'autres ressources complémentaires (matérielles et humaines), à l'échelle du département.

Le Plan Blanc élargi comporte également trois annexes relatifs à l'organisation d'une campagne de vaccination exceptionnelle, à l'organisation d'une distribution de produits de santé en dehors du circuit pharmaceutique, ainsi qu'à l'évacuation d'un ou de plusieurs établissements de santé ou médico-social lorsque les moyens propres du système de santé sont dépassés.

BAIE-MAHAULT Le RSMA de la Guadeloupe recrute

Le RSMA de la Guadeloupe recrute des stagiaires volontaires pour une incorporation le 6 avril prochain, si tout va bien. Les dossiers de candidatures sont à déposer avant le 31 mars. Les filières de formation proposées : menuisier aluminium, agent d'accueil touristique, agent administratif, gouvernant dans l'hôtellerie, orientation/découverte des métiers. Avec la filière découverte, le RSMA aider le stagiaire à faire un choix. Pendant les six mois de formation il bénéficiera d'un parcours adapté et individualisé. Les stagiaires volontaires seront accompagnés tout au long de la formation par un encadrement de proximité qui leur mettra en relation avec des entreprises partenaires afin d'obtenir une insertion directe à la fin de la formation. Pour augmenter leurs chances d'intégration, des remises à niveau scolaire, une préparation à la recherche d'emploi, une période d'adaptation en entreprise, etc., viendront compléter leur parcours au sein du RSMA.



© Photo DR

Les stagiaires volontaires seront accompagnés tout au long de la formation.

POINTE-À-PITRE Mobilisation sur l'audition

La 23e journée nationale de l'Audition aura mis à profit les membres du Comité scientifique de l'association JNA, créatrice des campagnes nationales sur l'audition, pour alerter l'opinion publique sur l'avenir de l'audition des Français. Cette année en Guadeloupe, les responsables de la 23e journée nationale de l'Audition et l'ARS avaient ciblé les défilés du carnaval pour mettre l'accent sur les dommages occasionnés au système auditif par la musique. Une façon de mobiliser le grand public sur les risques liés à l'audition et sur les moyens de conserver une bonne hygiène auditive. Avec une attention particulière en direction des jeunes qui seraient surexposés aux troubles auditifs de part leurs pratiques.

Alors que seulement 15% d'entre eux consultent un spécialiste.



© Photo DR

Le constat pousse les autorités sanitaires à insister sur la prévention et l'information.

SAINTE-ROSE Les planteurs de Daubin ne lâchent rien

Voilà un dossier qui a refait surface dernièrement. Un dossier vieux de 40 ans et qui oppose les planteurs de Daubin à Hubert de Jaham. Ils se disputent la propriété des terrains autour du comté de Lohéac. Une nouvelle fois, les planteurs accusent les responsables de la collectivité de ne pas leur avoir donné en temps et en heure un document qu'elle aurait reçu d'Hubert de Jaham il y a 2 ans et qui leur aurait été utile lors du procès. La municipalité explique qu'elle ne retrouve pas cette pièce. Sous la houlette du syndicat de défense du patrimoine agricole des îles de Guadeloupe, les planteurs réclament des comptes et des sanctions contre les fautifs. Mais ils



© Photo DR

demandent aussi à la mairie de clarifier d'autres points. De son côté la maire confirme disposer d'une signature attestant de la réception des pièces mais n'a pas le document en question. Elle va déposer plainte pour tenter de faire toute la lumière sur cette affaire.

Un dossier vieux de 40 ans et qui oppose les planteurs de Daubin à Hubert de Jaham.

ILES DU SUD Des territoires interdits

Pas question pour les Iles du Sud de voir le virus se propager sur leur territoire.



© Photo DR

Un bijoutier poussé à la fermeture

C'était au cours du dernier week-end de carnaval : Nathan Abecasis est appelé en pleine nuit. Sa bijouterie, à Jarry, vient d'être cambriolée. Une fois de plus. La fois de trop. Cette fois, il préfère envisager de changer d'activité. Sa vie en dépend. En effet, à 38 ans, le bijoutier s'apprête à prendre une décision dramatique pour lui : Fermer la bijouterie qu'il avait tout mis en œuvre pour ouvrir il y a neuf ans de cela. Neuf années au cours desquelles il a certes aimé exercer son métier, le métier qu'il a choisi, mais neuf années marquées aussi par cinq cambriolages, dont celui du mois dernier. Cette fois, les cambrioleurs n'y sont pas allés de mains mortes : un tractopelle avait brisé le rideau et les malfaiteurs encagoulés ont fait main basse sur les bijoux en or.



© Photo DR

Nathan Abecasis a pris la décision de changer d'activité.

« On ne souhaite pas exposer davantage notre personnel naviguant ». C'est pour cette raison que les compagnies maritimes dans leur ensemble, justifient la suspension des rotations sur l'ensemble de l'archipel guadeloupéen. Pourtant, afin d'assurer la continuité territoriale, le préfet de région a pris un arrêté pour maintenir les liaisons maritimes entre la Guadeloupe et la Martinique, et la Guadeloupe et les îles du Sud ainsi que la Désirade. Les compagnies maritimes doivent mettre en œuvre un plan particulier d'information et de prévention sanitaire à bord de leurs navires. Ce plan comprend les modalités de mise à l'écart éventuelle de passagers qui présenteraient des signes symptomatiques du Covid-19. Mais pas question pour les Iles du Sud de voir le virus se propager sur leur territoire. Face à l'ampleur de la pandémie et les mesures annoncées, les municipalités ont décidé de prendre des mesures restrictives, en publiant des arrêtés municipaux temporaires interdisant l'accès à leur territoire et ce jusqu'à la levée des mesures de confinement. Après la décision du T.A (cf p19) une réunion entre les élus et le sous-préfet a aplani les tensions

PETIT-BOURG Le projet de golf ne verra pas le jour

Des associations n'avaient pas ménagé leurs efforts pour se faire entendre, particulièrement par la municipalité et en premier lieu par le maire. Sur le terrain comme dans les réunions du conseil municipal, elles s'étaient mobilisées pour dénoncer la volonté du maire d'inclure dans son plan local d'urbanisme, la réalisation d'un golf à Caféière. Des actions mais aussi une pétition signée par plusieurs dizaines de milliers de personnes avaient été lancées sans pour autant que cela ne change la décision du conseil municipal. Et elles avaient alors décidé de porter l'affaire devant le tribunal administratif. Ce dernier leur a donné raison, considérant que le projet serait une menace pour la faune et la flore et porterait atteinte à l'écosystème dans cette partie de la commune. Une décision qui vient couronner les actions des associations.

**PREFET DE LA REGION
GUADELOUPE
Préfet de la Guadeloupe
SECRETARIAT GENERAL
Service de la Coordination
Interministérielle**

Basse-Terre, le 24 janvier 2020

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté SG-SCI du 24 janvier 2020
abroge et remplace l'arrêté SG-SCI du
23 décembre 2019.

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public que, du lundi 23 mars 2020 au vendredi 24 avril 2020 inclus, il est procédé à la mairie de Pointe-à-Pitre, à la mairie des Abymes et à la mairie de Baie-Mahault à l'ouverture d'une enquête publique conjointe au titre des articles des articles R 181-1 et suivants et L 515-1 et suivants du code de l'environnement sur la demande d'autorisation pour l'extension de l'ISDND de la Gabarre, et portant institution de servitudes d'utilité publique autour de l'ISDND de la Gabarre, des parcelles de la section AB 188 et AB 198, commune des Abymes, présentée par le SYVADE. Les terrains définissant le périmètre d'application des servitudes d'utilité publique sont les parcelles ou parties de parcelles, dont le SYVADE de Guadeloupe n'a pas la maîtrise foncière, situés dans un rayon de 200 m autour des casiers de déchets non dangereux situés sur la zone sud-est du site.

Le rayon d'affichage étant de 3 km les communes de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault sont également concernées par cette enquête.

Le dossier de demande d'autorisation et un registre d'enquête publique sont déposés à la mairie des Abymes, siège de l'enquête publique, à la mairie de Pointe-à-Pitre et à la mairie de Baie-Mahault, du lundi 23 mars 2020 au vendredi 24 avril 2020 inclus, où les personnes intéressées peuvent consulter les dossiers du projet durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux. Pendant cette période, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique à la mairie des Abymes, à la mairie de Pointe-à-Pitre et à la mairie de Baie-Mahault pendant la durée de l'enquête, et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie des Abymes, siège de l'enquête publique ou les transmettre à l'adresse suivante : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr. Pour être prises en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la mairie des Abymes, avant le 24 avril 2020, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance ou par courriels sont annexées, dans les meilleurs délais, aux registres d'enquête publique déposés à la mairie des Abymes pour être tenues à la disposition du public. Madame Adina BLANCHET, urbaniste, désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de la Guadeloupe, se tient à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires et recevoir leurs observations écrites ou orales à la mairie des Abymes, le lundi 23 mars 2020 et le vendredi 24 avril 2020 de 9H à 12H, à la mairie de Pointe-à-Pitre, le jeudi 2 avril 2020 de 9H à 12H, et à la mairie de Baie-Mahault le mardi 7 avril 2020 de 9H

à 12H.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la mairie des Abymes, à la mairie de Pointe-à-Pitre et à la mairie de Baie-Mahault, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique conjointe, le préfet de la région Guadeloupe statue, par arrêté, sur la demande d'autorisation pour l'extension de l'ISDND de la Gabarre, et portant institution de servitudes d'utilité publique autour de l'ISDND de la Gabarre, des parcelles de la section AB 188 et AB 198, sur la commune des Abymes, présentée par le SYVADE.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale
Signé Virginie KLES
Deuxième publication
LPS3270-01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Janvier 2020 au Gosier, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SNC
DENOMINATION : LÉON BAKST
SIEGE SOCIAL : C/o SIFOM - 32 Résidence Village Viva - Bas du Fort - 97190 LE GOSIER

OBJET : L'acquisition, la réalisation, la location de biens immobiliers et mobiliers à caractère productif, spécialement dans les secteurs d'activité visés par le dispositif législatif d'aide fiscale à l'investissement outremer. L'acquisition de chauffe-eau solaires et plus généralement tout bien d'équipement entrant dans le cadre des énergies renouvelables
DUREE : 20 années.

CAPITAL : 107 174 Euros
GERANCE : SARL SIFOM, représentée par Mme Diana SUZE-JOHNS
IMMATRICULATION : RCS de Pointe-à-Pitre

Pour avis, la Gérance
LPS3270-02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 Février 2020, il a été constitué une SNC :

Dénomination sociale : SYN DOM XLX
Capital : 100 €
Siège : 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT

Objet : l'acquisition investissements productifs neufs dans les D.O.M conformément aux dispositifs de l'article 199 undecies B du CGI et la mise en location de ces matériels
Durée : 50 années à compter de son immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE.

Président : SAS HERINGTON sis 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT - RCS 823 748 017
Pour avis, le Président
LPS3270-03

**Publiez vos annonces
légales au Progrès Social
psocial971@gmail.com**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 Février 2020, il a été constitué une SNC :

Dénomination sociale : SYN DOM XLIX
Capital : 100 €
Siège : 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT

Objet : l'acquisition investissements productifs neufs dans les D.O.M conformément aux dispositifs de l'article 199 undecies B du CGI et la mise en location de ces matériels
Durée : 50 années à compter de son immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE.

Président : SAS HERINGTON sis 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT - RCS 823 748 017
Pour avis, le Président
LPS3270-04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 Mars 2020, il a été constitué une SNC :

Dénomination sociale : SYN DOM LIX
Capital : 100 €
Siège : 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT

Objet : l'acquisition investissements productifs neufs dans les D.O.M conformément aux dispositifs de l'article 199 undecies B du CGI et la mise en location de ces matériels
Durée : 50 années à compter de son immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE.

Président : SAS HERINGTON sis 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT - RCS 823 748 017
Pour avis, le Président
LPS3270-05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 Mars 2020, il a été constitué une SNC :

Dénomination sociale : SYN DOM LIV
Capital : 100 €
Siège : 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT

Objet : l'acquisition investissements productifs neufs dans les D.O.M conformément aux dispositifs de l'article 199 undecies B du CGI et la mise en location de ces matériels
Durée : 50 années à compter de son immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE.

Président : SAS HERINGTON sis 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT - RCS 823 748 017
Pour avis, le Président
LPS3270-06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 Mars 2020, il a été constitué une SNC :

Dénomination sociale : SYN DOM LIII
Capital : 100 €
Siège : 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT

Objet : l'acquisition investissements productifs neufs dans les D.O.M conformément

ment aux dispositifs de l'article 199 undecies B du CGI et la mise en location de ces matériels

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE.

Président : SAS HERINGTON sis 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT - RCS 823 748 017
Pour avis, le Président
LPS3270-07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 Mars 2020, il a été constitué une SNC :

Dénomination sociale : SYN DOM LII
Capital : 100 €
Siège : 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT

Objet : l'acquisition investissements productifs neufs dans les D.O.M conformément aux dispositifs de l'article 199 undecies B du CGI et la mise en location de ces matériels
Durée : 50 années à compter de son immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE.

Président : SAS HERINGTON sis 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT - RCS 823 748 017
Pour avis, le Président
LPS3270-08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 Mars 2020, il a été constitué une SNC :

Dénomination sociale : SYN DOM LI
Capital : 100 €
Siège : 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT

Objet : l'acquisition investissements productifs neufs dans les D.O.M conformément aux dispositifs de l'article 199 undecies B du CGI et la mise en location de ces matériels
Durée : 50 années à compter de son immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE.

Président : SAS HERINGTON sis 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT - RCS 823 748 017
Pour avis, le Président
LPS3270-09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 Mars 2020, il a été constitué une SNC :

Dénomination sociale : SYN DOM L
Capital : 100 €
Siège : 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT

Objet : l'acquisition investissements productifs neufs dans les D.O.M conformément aux dispositifs de l'article 199 undecies B du CGI et la mise en location de ces matériels
Durée : 50 années à compter de son immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE.

Président : SAS HERINGTON sis 3 Rue Ferdinand Forest - Immeuble MARQUISAT - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT - RCS 823 748 017
Pour avis, le Président
LPS3270-10

**PREFET DE LA REGION
GUADELOUPE
PREFET DE LA GUADELOUPE**

SECRETARIAT GENERAL
Service de la Coordination Interministérielle

Basse-Terre, le 28 février 2020

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement (loi sur l'eau) sur la demande d'autorisation concernant l'opération « Mise hors d'eau et à 2X2 voies de la voie verte » - commune de Baie-Mahault, présenté par le Conseil Régional de Guadeloupe
Par arrêté SG-SCI du 28 février 2020, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 30 mars 2020 au jeudi 30 avril 2020 inclus.

Le commissaire enquêteur est Madame Véronique SCHWARZ, chargée d'études en aménagement du territoire et en environnement; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations, et propositions directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de Baie-Mahault, siège de l'enquête, ou par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr
Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pour être prises en compte, les correspondances ou courriels doivent impérativement parvenir avant le 30 avril 2020, date de clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public : lundi 30 mars 2020 de 9 heures à 12 heures, lundi 6 avril 2020 de 14 heures à 17 heures, jeudi 16 avril 2020 de 14 heures à 17 heures, jeudi 30 avril 2020, de 9 heures à 12 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Baie-Mahault, ainsi que sur le site internet de la préfecture, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : M. Michel GENE, responsable de projet au Conseil Régional (téléphone : 0690 35 17 53, 0590 38 07 61 adresse électronique : michel.gene@cr-guadeloupe.fr).

Au terme de la procédure, une autorisation, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation concernant l'opération « Mise hors d'eau et à 2X2 voies de la voie verte », commune de Baie-Mahault, présenté par le Conseil Régional de Guadeloupe.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale
Signé Virginie KLES
Deuxième publication
LPS3270-11

**LISEZ ET FAITES LIRE
LE PROGRÈS SOCIAL**

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 09/03/2020 de la Société ASSURANCES NICOLE LACOUR, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.275.000 euros, siège social : Immeuble SCI OFF, Grand Camp, (97139) ABYMES, RCS de POINTE-A-PITRE n° 418 299 392, il résulte, avec effet au 01/03/2020, que l'objet social devient sur l'ensemble des Antilles-Guyane :

« à l'exercice de la profession d'agent général d'assurances tel que défini par le Code des Assurances ; et ce pour les branches Incendie, Accidents, Risques Divers et Techniques, Maritime, Transport et Santé de GFA CARAIBES, à l'exécution du ou des mandats qui lui sont ou seront confiés à ce titre par les sociétés du groupe GENERALI en France, ou tout autre mandat autorisé par ce dernier, et des activités qui en découlent directement dont le courtage accessoire et la souscription et émission des contrats, la gestion des sinistres et la gestion administrative dans le cadre de délégations qui feront l'objet de conventions séparées, et généralement les opérations de toute nature se rattachant à l'objet ci-dessus ». Mention sera faite au RCS de Pointe à Pitre

Pour avis, La Gérante,
LPS3270-12

**CONSEIL RÉGIONAL
DE LA GUADELOUPE**

**AVIS D'APPEL PUBLIC
À LA CONCURRENCE**

RECTIFICATIF

Département(s) de publication : 971
Annonce No 20-42189
- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Région Guadeloupe.

Correspondant : M. le président du conseil régional, avenue Paul Lacavé Petit Paris 97100 Basse Terretél. : 05-90-80-40-40télécopieur : 05-90-97-45-26courriel : dcp-region@cr-guadeloupe.fr
adresse internet : <http://www.regionguadeloupe.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.eguadeloupe.com>.

Objet du marché : aménagement de 9 plages de Guadeloupe à rayonnement local dans le cadre du programme OCEAN.

Lieu d'exécution : guadeloupe.
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :

Type de procédure : procédure adaptée.
Mots descripteurs : Panneaux, Plage, Sanitaire, Signalétique.

Références de l'avis initial : mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 13/03/2020 au 20/04/2020

Informations rectificatives : Dans la rubrique "date limite de réception des offres" :

Au lieu de : "20 avril 2020, à 12 heures", lire : "4 mai 2020".

Éléments de facturation : Numéro d'engagement juridique : X000887

Classe de profil : Région
Siret : 23971001500029

Libellé de la facture : Région Guadeloupe
Direction de la Commande Publique
Hôtel de région Avenue Paul Lacavé Petit-Paris 97109 Basse Terre Cedex Guadeloupe

Indexation de l'annonce :
Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation

<http://www.boamp.fr> : 20 avril 2020
Objet de l'avis : Aménagement de 9 plages de Guadeloupe à rayonnement local dans le cadre du programme ocean
Nom de l'organisme : Région Guadeloupe
Critères sociaux ou environnementaux : Aucun
LPS3270-13

LA FERME DE CHABERT
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : Hameau Chabert
97131 PETIT CANAL
821 223 682 RCS POINTE-A-PITRE

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mars 2020, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 10/03/2020, aux activités et opérations suivantes :

Terrassement, électricité, menuiserie, VRD, carrelage, assainissement, peinture, plomberie, charpente, espace vert.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

La société a pour objet : L'objet social de la société est la polyculture, l'élevage de bovins, ovins, caprins, porcins, volailles et toutes autres activités liées à la transformation agricole, sur le territoire et dans les départements avoisinants.

Nouvelle mention :

La société a pour objet : la polyculture, l'élevage de bovins, ovins, caprins, porcins, volailles et toutes autres activités liées à la transformation agricole, sur le territoire et dans les départements avoisinants.

Autres activités : terrassement, électricité, menuiserie, VRD, carrelage, assainissement, peinture, plomberie, charpente, espace vert, élagage

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de POINTE-A-PITRE .

Pour avis,
le représentant légal.
LPS3270-14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 30/03/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SAS SEGIC ECO

Société par Actions Simplifiée unipersonnelle au capital de 100 Euros

Siège Social : Les Sables

97127 LA DESIRADE

Objet social : L'électricité générale, la charpente bois, la rénovation des bâtiments, L'accessibilité PMR l'installation à énergie solaire.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation.

Capital social : 100 euros

Président : Monsieur MELIOT Rony

LPS3270-15

La Bibliothèque départementale de Guadeloupe ouvre sa médiathèque numérique à tous !

En cette période de confinement, afin d'assurer une certaine forme de continuité de service, et compte tenu de la fermeture du réseau des bibliothèques et médiathèques, la Bibliothèque départementale du Conseil départemental ouvre l'accès à sa médiathèque numérique, à tout un chacun, résidant dans l'archipel guadeloupéen du 1er avril au 31 mai. D'innombrables ressources en ligne, accessibles 7/7 - 24/24h, sont ainsi proposées pour tous les publics : enfants, ados, adultes et seniors, scolaires, autodidactes, dilettantes...

Un contenu riche et varié : des ressources pour le soutien scolaire, pour se divertir, pour lire de la bande-dessinée, écouter de la musique, regarder des concerts et des films, lire des ouvrages de fiction ou pour se documenter, apprendre une langue étrangère, le code de la route, apprendre à jouer d'un instrument de musique, le bricolage, l'entretien des jardins, visiter un musée depuis son canapé, s'informer en parcourant les journaux... La médiathèque numérique s'enrichit régulièrement d'autres ressources mises à disposition par plusieurs éditeurs et lieux culturels pendant la période de confinement. Pour s'inscrire, rendez-vous sur la page : <https://guadeloupe.media-theques.fr/>

La bibliothèque départementale est présente sur les réseaux sociaux : @medianum971 et joignable par mail pour toute difficulté : medianum971@gmail.com

Chiffres

→ + 3,4 %



L'aéroport Pôle Caraïbes a publié ses chiffres pour le mois de janvier 2020. Une croissance de 3,4% sur le trafic entre l'Europe et la Guadeloupe stimulée par l'arrivée d'Air Belgium et le dynamisme de la croisière.

En effet, plus de 2000 passagers ont voyagé entre Pole Caraïbes et l'aéroport Bruxelles Charleroi en janvier 2020. Le faisceau vers la France hexagonale est lui aussi en progression de 1,4% pour un total de 154 150 passagers avec un taux de remplissage de plus de 90%. Toutes les compagnies ont bénéficié de l'absence d'XL Airways, surtout la low cost Level, +36% et d'Air Caraïbes, +15%. Le faisceau Amérique du Nord qui diminue de 3,4% par rapport à 2019, effet du retrait de la Norwegian qui n'est pas compensé par les bons résultats enregistrés par Air Canada, +23% et Air Transat, +22%. L'évolution est plus contrastée sur les liaisons régionales. Le faisceau Caraïbes affiche une belle progression de 10,5% avec une augmentation du trafic sur Juliana. La liaison vers Port au Prince enregistre une baisse significative de 40%.

→ 3



L'Office de l'Eau Guadeloupe a signé le 5 mars, une convention de collaboration avec l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP). Cette convention s'articule autour de 3 axes communs qu'il s'agira d'optimiser pour conduire avec efficacité les missions qui y sont dédiées : la connaissance, ou améliorer la connaissance du système hydrothermal du complexe volcanique de la Soufrière, afin d'identifier les différentes potentialités d'approvisionnement pour la population basse-terrienne en cas de crise ; l'accompagnement, ou mutualiser les compétences en matière des ressources humaines qualifiées entre l'Office de l'Eau et l'IPGP afin de permettre le suivi des paramètres hydrographiques avec la mise en place de protocoles d'échantillonnage stricts et qualifiés pour les eaux souterraines... ; l'information, ou valoriser et diffuser les données hydro-géologiques résultant de l'échantillonnage et des analyses réalisés à partir de certaines sources du massif volcanique de la Guadeloupe, au plus grand nombre et aussi via l'Observatoire de l'eau.

→ 90



Pour agir plus efficacement et accélérer la transition énergétique de la Guadeloupe, la DEAL, la Région Guadeloupe, l'Ademe et EDF Archipel Guadeloupe ont constitué un comité MDE (mai-

trise de l'énergie). Ce comité a en charge l'élaboration et le suivi du cadre de compensation territorial de Guadeloupe. Il bénéficie d'une enveloppe financière de 90 millions d'euros en faveur de la maîtrise de la demande de l'électricité sur la période 2019-2023. En Guadeloupe, nos modes de production électrique, qui représentent 25% de la consommation finale, sont directement concernés par la maîtrise et la diminution de nos émissions de gaz à effets de serre. Du fait de son statut insulaire, la Guadeloupe est qualifiée, d'un point de vue énergétique, de Zone Non Interconnectée (ZNI). L'énergie finale qui y est consommée doit donc provenir d'une source de production locale ou issue d'une énergie primaire importée.

Des mesures utiles aux entreprises

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le gouvernement annonce des mesures immédiates aux entreprises. Le réseau des CCI soutient et aide les entreprises aux côtés des services de l'Etat.



Les entreprises peuvent bénéficier de l'aide financière à partir du 31 mars en faisant une simple déclaration sur le site de la DGFIP (<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel>)

Face à la propagation du Coronavirus et pour éviter une contagion encore plus massive et plus rapide, le Premier ministre Edouard Philippe a annoncé, le 14 mars, la décision de fermer « à partir de minuit et jusqu'à nouvel ordre » tous les « lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays ». Sont notamment concernés les commerces à l'exception des magasins alimentaires, pharmacies, banques, bureau de tabac ou encore stations-essence. Et pour soutenir une économie fortement impactée par l'épidémie, le Gouvernement a adopté un plan de soutien aux entreprises en difficulté. Les entreprises sollicitant la cellule d'information de CCI France font part de demandes prioritairement. D'abord une prime de 1500 euros aux entrepreneurs. En effet, l'État, les Régions et certaines grandes entreprises ont mis en place un fonds de solidarité pour aider les plus petites entreprises particulièrement touchées par la crise. Le fonds de solidarité est dédié aux plus petites entreprises qui font moins d'1 million d'euros de chiffre d'affaires et qui subissent une fermeture administrative ou qui auront connu une perte de chiffre d'affaires de plus de 70% au mois de mars 2020 par rapport au mois de mars 2019.

ORGANISER LE TRAVAIL

Ensuite le chômage partiel (ou activité partielle) ; le report d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts) ; les prêts de trésorerie garantis par l'État ; la médiation du crédit ; les aides de BPI France pour les PME et les ETI ; les aides des URSSAF et de la sécurité sociale des indépendants ; l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ; les aides des régions ; l'absence de pénalités de

retard pour les marchés publics d'Etat. Pour limiter les risques de contagion, il convient également d'organiser le travail. Ainsi, la solution du télétravail peut être déclenchée à l'initiative de l'employeur lorsque l'aménagement du poste de travail est rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et pour garantir la protection des salariés. Les entreprises peuvent aussi activer leur Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour adapter leur fonctionnement et organisation aux bouleversements induits par l'épidémie de Coronavirus. Et puis, chaque employeur est tenu d'évaluer les risques qui existent dans son entreprise en matière de santé et de sécurité des salariés. Le code du travail impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la santé de son personnel. En application de ses obligations en matière de santé au travail, l'entreprise est tenue de mettre à disposition de ses salariés tous les moyens de protection utiles pour faire face à l'épidémie : gel hydroalcoolique, toilettes pour se laver les mains, fourniture, si nécessaire, de masques de protection.

Les pouvoirs publics recommandent aux entreprises de limiter, autant que l'activité économique le permet, les déplacements non indispensables de leurs collaborateurs. Cette recommandation s'impose bien évidemment, sauf raison absolument impérieuse, pour tous les déplacements professionnels vers une zone à risques et toute rencontre avec des interlocuteurs en provenance des zones visées.

Un dossier complet des aides est disponible à l'adresse : <https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise#carteCCI>

Entreprise

Quid du chômage partiel ?

Pour faire face à une suspension ou une forte baisse d'activité engendrée par la pandémie de Coronavirus, les entreprises peuvent recourir à l'activité partielle. Voici ce qu'il faut savoir à ce sujet.

Dans le cas de circonstances à caractère exceptionnel, comme la crise sanitaire liée au Coronavirus, et afin de faire face à une forte baisse de leur activité, les employeurs peuvent solliciter le dispositif d'activité partielle, aussi appelé chômage partiel. Celui-ci permet aux salariés qui subissent une perte de salaire liée soit à la fermeture temporaire de leur entreprise, soit à la réduction de leur temps de travail pratiqué habituellement, de bénéficier d'une allocation spécifique, versée par l'employeur mais qui est à la charge de l'État. Quand les salariés sont placés en activité partielle, leur contrat de travail est suspendu mais pas rompu. Ils ne doivent ni être sur leur lieu de travail, ni à disposition de leur employeur, ni se conformer à ses directives sur les heures non travaillées. L'employeur devra ajuster, en fonction de ces situations, le périmètre et le nombre de salariés placés en activité partielle. Qui peut bénéficier de l'activité partielle ? Les personnes en CDI ou CDD, en contrat de professionnalisation. Les apprentis et les intérimaires peuvent aussi bénéficier du dispositif d'activité partielle, même s'ils sont en période d'essai. Les stagiaires, les indépendants et les auto-en-

trepreneurs ne peuvent pas bénéficier du chômage partiel. Cependant, d'autres dispositifs d'aide sont proposés aux indépendants enregistrant une baisse d'activité.

N'étant pas soumis à la législation sur le temps de travail, les cadres dirigeants ne peuvent pas en bénéficier non plus.

Les salariés en forfait jour ne sont éligibles à l'activité partielle que si leur service ou établissement fait l'objet d'une fermeture totale. Ils ne sont donc pas éligibles en cas de réduction temporaire de l'horaire collectif de travail. S'ils sont éligibles, le calcul s'effectue par demi-journée, à raison de 7h par jour.

UNE INDEMNITÉ SOUMISE À L'IMPÔT

Les salariés détachés, français qui travailleraient sur un site à l'étranger ou d'une entreprise étrangère qui travailleraient en France, ne sont pas éligibles. En effet, pour pouvoir bénéficier de l'activité partielle, il faut que le salarié dispose d'un contrat de travail de droit français et l'établissement doit être soumis au code du travail.

En tout cas, chaque employeur est tenu d'informer chaque salarié concerné par l'activité partielle des heures travaillées et des heures chômées. Ceci afin de leur

donner un maximum de visibilité sur la conciliation de leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Pour les entreprises qui disposent d'un Comité social et économique (CSE), les salariés sont considérés comme étant informés par la saisine du CSE. Pour celles qui n'en ont pas, l'employeur doit prendre lui-même l'initiative d'informer les salariés qu'il envisage de mettre en place de l'activité partielle.

Combien le salarié peut-il toucher en activité partielle ? L'employeur verse à ses salariés en activité partielle une indemnité qui doit correspondre au minimum à 70% de la rémunération antérieure brute, soit 84% du salaire net horaire, et qui peut être augmentée par l'employeur. Pour les salariés à temps plein rémunérés au SMIC, l'indemnisation versée ne peut être inférieure au SMIC net. L'indemnité d'activité partielle est soumise à l'impôt sur le revenu.

Pour soutenir l'employeur dans le versement de l'indemnité, l'État et l'Unedic lui versent une allocation forfaitaire à hauteur de : 7,74 euros pour les entreprises de 1 à 250 salariés ; 7,23 euros pour les entreprises de plus de 250 salariés. Les salariés en activité partielle continuent à cumuler des droits à congés annuels pendant la période.



Pour bénéficier de l'activité partielle, il faut que le salarié dispose d'un contrat de travail de droit français.

Justice

L'action de l'UGTG devant le Tribunal Administratif

Dans le traitement de la crise sanitaire causée par le COVID-19, l'UGTG avait saisi en référé le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le syndicat a déposé le vendredi 27 mars une requête et un mémoire auxquels le tribunal donnait une suite favorable dès le lendemain. Le syndicat, au vu de la situation sanitaire et l'urgence, réclamait à l'ARS et au CHU notamment, de passer commande auprès des sociétés SA Novacyt ou Alltest Biotech, via le revendeur Sobiotech Consult de 200 000 tests de dépistage du Covid-19, correspondant à la moitié de la population guadeloupéenne et également de passer commande des doses nécessaires au traitement de l'épidémie de Covid-19 par l'hydroxychloroquine et l'azithromycine, comme défini par l'IHU Méditerranée infection, pour 20 000 patients. Il s'agit du traitement, très discuté, préconisé par le Pr RAOUT de Marseille.

Après avoir jugé de la recevabilité de la requête du syndicat, le TA estimait que l'ARS, qui représente le ministère de la



Valérie DENUX

Élie DOMOTA

santé sur place, devait mettre en œuvre toute les mesures pour assurer la protection sanitaire des Guadeloupéens. En particulier, elle devait s'assurer de disposer de la quantité de tests de dépistages et aux médicaments y compris de la chloroquine, afin de couvrir les besoins de la population de TOUT l'archipel Guadeloupéen.

En réaction de ce jugement, l'ARS publiait un communiqué dans lequel, elle estimait avoir déjà anticipé ces préconisations par la rédaction depuis le 17 mars d'un protocole de traitement élaboré par les médecins du CHU et mis en œuvre suite à la recommandation du Haut Conseil de santé publique le 23 mars 2020. Pour l'ARS, le dépistage et le traitement de la population guadeloupéenne se fait selon

les règles édictées par la loi et les préconisations ministérielles. Enfin, *l'ARS est satisfait de voir que le tribunal n'a pas entériné la demande de l'UGTG d'acheter des tests et médicaments dans les quantités qu'ils ont demandées sans être experts et auprès des entreprises qu'ils ont citées.*

RJC

Enfin un arrêté pour imposer la quatorzaine aux visiteurs

Le préfet a pris un arrêté pour placer toutes les personnes qui entrent sur le territoire de la Guadeloupe, par voie aérienne ou maritime, en confinement renforcé à leur domicile durant quatorze jours. Cette quatorzaine est organisée en lien avec la police aux frontières et les autorités sanitaires qui notifient aux voyageurs l'obligation de rester chez soi. Des contrôles sont menés pour s'assurer que chacun respecte les consignes données. Toute infraction est passible de sanctions équivalentes à celles en cours sur le confinement. Le préfet appelle à la responsabilité de chacun. Mieux le confinement sera respecté et moins le virus circulera sur l'archipel. C'est une mesure essentielle pour protéger nos aînés et nos proches et pour se montrer solidaires des équipes soignantes mobilisées ainsi que de tous les personnels qui assurent le maintien d'une activité locale : distribution, transports, maintenance, énergie, eau, communication...

Éducation nationale

Le recteur organise les cours à distance

Le recteur de région académique, Mostafa Fourar, remercie tout particulièrement les enseignants, les directeurs d'école, les chefs d'établissement et les inspecteurs pour leur mobilisation exceptionnelle afin de garantir une continuité pédagogique effective.

Depuis deux semaines, la continuité pédagogique s'organise par voie dématérialisée au profit de tous les élèves, de la petite section à la terminale, notamment via les plateformes de continuité pédagogique proposées par le CNED. Pour le recteur, les statistiques du jour montrent que plus de 2500 enseignants des 1er et 2nd degrés et 10 800 élèves se sont connectés aux plateformes d'enseignement à distance et 929 classes virtuelles ont été organisées (il est à noter que le décalage horaire par rapport à l'Hexagone permet d'éviter les pics de connexions).

En complément de ces plateformes, les Environnements Numériques de Travail (ENT) dans le 1er et 2nd degrés ainsi que d'autres moyens tels que les réseaux sociaux sont largement utilisés pour communiquer. Les élèves et les familles sont donc en contact régulier avec les enseignants.

Il est toutefois essentiel de rappeler a précisé Mostafa Fourar que pour les familles en situation de précarité numérique, le lien avec les enseignants est maintenu par téléphone pour éviter le écorchage de leurs enfants. **Par ailleurs, un dispositif** a été mis en place afin de permettre à ces familles de récupérer du matériel numérique ou pédagogique, dans le strict respect des règles sanitaires, sur support papier dans les écoles et établissements. En outre, il s'avère que de nombreux enseignants n'étaient pas suffisamment formés à l'utilisation de ces techniques.

Comme on le constate, les enseignants sont pleinement engagés dans ces enjeux d'enseignement à distance et sont accompagnés par les référents académiques au numérique, les équipes de direction et les corps d'inspection. **Ainsi**, de nombreuses réunions et regroupements virtuels se tiennent régulièrement pour organiser au mieux la continuité pédagogique.

DURIZOT JOCELYN

Coronavirus : Attention aux fake news

Attention au fake news qui se multiplient notamment sur les réseaux en cette période de pandémie du coronavirus. Les médias en parlent...

Le Coronavirus n'est pas le seul virus extrêmement contagieux ces temps-ci... Sur les réseaux, un autre d'un genre un peu particulier fait des ravages : les fake news. Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, ces fausses infos se propagent sur nos fils d'actualité, en commentaires, jusque dans nos messageries. Alors comment les démasquer ?

« Ces fausses infos peuvent se présenter sous la forme d'un message écrit par un soi-disant médecin. Elles circulent aussi via des photos ou des vidéos postées sur les réseaux. Si certaines de ces fake news font sourire et sont facilement repérables, d'autres ressemblent davantage à de vraies infos... », explique Lumni.fr

En tout cas, les conséquences peuvent être graves : des personnes mal informées peuvent se mettre en danger ou mettre en danger les autres. Ainsi, des journalistes se sont donnés pour mission de traquer ces fausses informations et de les vérifier. A l'image du journal *Le Monde*. Une de ses équipes a travaillé sur une vidéo d'un homme qui accuse à tort l'Institut Pasteur, un centre de recherche médicale français, d'avoir créé le Coronavirus il y a plusieurs années et de l'avoir breveté. Autrement dit de l'avoir, en quelque sorte, enregistré dans le milieu scientifique. Une information complètement fausse, sur laquelle a enquêté Assma Maad, journaliste *Le Monde*, *Les décodeurs*.

LA GUERRE CONTRE LES FAKE NEWS

La journaliste Assma Maad a analysé les 22 minutes de vidéo, argument par argument. « La vidéo dit que le coronavirus d'aujourd'hui a été inventé en 2003. Sauf que nous savons que le Coronavirus n'est pas un virus, mais une famille de virus ». Elle confronte aussi les points de vue. « Pasteur explique que l'auteur de la vidéo ne connaît rien à la science ni à la médecine. Il est avéré que des formes de Coronavirus ont déjà existé, notamment en 2003 lors d'une épidémie. L'institut confirme par ailleurs que c'est normal de faire des brevets quand on cherche des vaccins ».

Pour autant cette vidéo a été vue

et partagée des centaines de milliers de fois en une semaine. Face à ces fake news, les réseaux sociaux prennent le relais : ils les signalent et les suppriment sur vos écrans. Ils incitent aussi les gens à consulter des sources fiables et officielles. C'est « la guerre contre le Coronavirus », comme a dit le Président... mais aussi contre les fake news.

Théories du complot, traitements inappropriés ou faux conseils de prévention: la propagation éclair de fausses informations nuit au combat des autorités pour endiguer la pandémie. Dès février, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a alerté sur l'« infodémie massive » qui entourait le Covid-19, à savoir une surabondance d'informations, qui ne sont pas toujours vraies ou exactes. « Preuve de ce flot depuis le début de l'épidémie, le service de fact-checking de l'AFP (AFP Factuel) a publié pas moins de 140 articles en anglais vérifiant de fausses affirmations les plus virales, 52 en espagnol et 53 en français », nous informe *La Tribune*.

LES NIVEAUX D'APPELS DOUBLÉS

« On voit les mêmes canulars apparaître en Asie, en Europe, aux États-Unis, en Amérique latine, à quelques heures de

différence », explique à l'AFP Cristina Tardaguila, directrice associée du réseau international de factchecking IFCN, dont les membres présents dans 45 pays mettent en commun leurs articles.

« On a gagné des batailles, avec des faux qui ont cessé de tourner », a assuré Mme Tardaguila, mais on est en train de perdre celle concernant les faux traitements et les fausses préventions ». Car, à défaut d'un traitement médical contre le Coronavirus, les faux remèdes (prendre de la cocaïne, boire de l'eau de javel), les fausses recommandations (ne pas utiliser de gel désinfectant car il est cancérigène), faux numéros d'urgence ou encore faux tests de dépistage pullulent sur les réseaux.

« Le niveau d'appels passés via WhatsApp et Messenger a doublé par rapport à d'habitude dans les zones les plus touchées par la pandémie », a constaté Mark Zuckerberg, le patron du réseau social. WhatsApp, où a circulé de nombreux messages de « chercheurs » ou de « personnes en contact avec le gouvernement », a annoncé une subvention d'un million de dollars pour soutenir les membres de l'IFCN. Les conversations y étant privées, la messagerie aux deux milliards d'utilisateurs constitue un défi majeur dans cette lutte contre la désinformation.



Dès février, l'OMS a alerté sur l'« infodémie massive » qui entourait le Covid-19, à savoir une surabondance d'informations, qui ne sont pas toujours vraies ou exactes.

COVID-19 : une crise qui révèle le meilleur et le pire



Le COVID-19 est donc devenu un révélateur des comportements, des personnalités, des intérêts. Il ne faut pourtant pas oublier qu'un jour tout ceci sera fini et qu'il faudra panser les cicatrices et réapprendre à vivre ensemble. Il y aura sûrement un avant et un après COVID-19. Nous souhaitons tous la même chose : que cette crise finisse et qu'elle n'emporte pas ceux que nous aimons. Chacun peut apporter sa pierre à ce mur que nous devons construire ensemble face au virus. Plus que jamais le collectif peut montrer sa force face au risque qui nous guette. Il faut donc tous considérer encore pour plusieurs semaines, voire mois, que nous sommes potentiellement porteurs et que nous devons nous protéger les uns les autres en gardant nos distances.

Valérie DENUX

Cette crise mondiale inédite déstabilise notre société, notre économie, ébranle notre psychisme et paralyse notre monde. C'est un constat. La pandémie COVID-19 révèle à quel point nous sommes fragiles et dépendant les uns des autres. Alors qu'elle devrait faire grandir notre solidarité, parfois elle nous conduit plutôt à des réflexes irrationnels et destructeurs.

Le meilleur, on le trouve tout d'abord chez ceux qui sont en première ligne : les professionnels de santé. Ils soignent sans relâche, apaisent les douleurs mais aussi les peurs. Ils s'exposent en étant au contact des malades même s'ils portent des équipements de protection individuels, le virus est là et il faut une attention de tous les instants pour ne pas prendre de risques. **Malheureusement**, le monde compte déjà des professionnels de santé malades ou malheureusement décédés. Il faut rendre hommage à tous ceux qui tombent, parce qu'en première ligne.

C'est dire que quelle que soit la profession, le corps de métier, les compétences, les responsabilités, l'heure est à la solidarité et à l'utilité sociale dans un engagement de tous et sans faille.

C'est toute cette énergie, c'est tous ces dons de soi qu'il faut porter à la lumière dans ces temps difficiles.

Face au meilleur, il y a le pire malheureusement. Certains font leur lit sur la peur, sur les difficultés, sur l'incertitude. Au premier rang de cela, il y a les fausses nouvelles ou « Fake News » qui courent sur internet. Et sans scrupules qui exploitent l'angoisse, la naïveté, la faiblesse de certaines personnes. **L'instrumentalisation de la crise** à des fins partisans se développe. Au lieu d'être tous ensemble et que l'on se penche sur les solutions avec un regard rationnel, scientifique, médical, il y a des



Josette BOREL-LINCERTIN

la collectivité départementale comme la protection maternelle et infantile, les 77 services d'aide et d'accompagnement à domicile du territoire, les assistantes familiales, les accueillants familiaux, la Maison départementale de l'enfance, les maisons d'enfants à caractère sociale et les services éducatifs en milieu ouvert ainsi que les EHPAD.

Le meilleur c'est aussi le Conseil départemental qui va distribuer de la solution hydro-alcoolique des milliers de litres de solution hydro-alcoolique produite en Guadeloupe.

Comme An tan SORIN félicitons-nous de ce beau partenariat entre le Conseil départemental et le Syndicat des rhumiers de Guadeloupe (SRIG) présidé par Hervé DAMOISEAU, avec le concours précieux de Michel CLAVERIE de la SIS Bonne mère. **Cerise sur le gâteau**, en plus du don de l'alcool nécessaire à sa fabrication, le SRIG pour Josette BOREL-LINCERTIN s'est en effet engagé au côté du Département pour que cette production locale réalisée par la société CHLOREX aille vers les publics prioritaires de



encore des effets d'annonce, alors que c'est de la vie dont nous parlons. La vie n'est pas un jeu et encore moins comme les élections un pari. Des pseudos experts, des **toutbitenlog** doivent-ils encore faire prendre des risques non mesurés et solidement évalués aux personnes ? Il est temps

de marteler que si une vie ne vaut rien, mais que rien ne vaut une vie. Et surtout pas des affrontements stériles d'acteurs en manque de célébrité.

DURIZOT JOCELYN
(Président de l'UJMG)

En-Bref



Frida KAHLO



Manu DIBANGO

Carnet noir
Ces artistes décédés du coronavirus

Nombre d'artistes en tournée, comme Roudy Rood Boy, en Haïti ont été des vecteurs qui ont contribué à faire circuler le coronavirus, d'autres n'y ont pas résisté. En effet, le Coronavirus n'aura épargné personne et le monde artistique a eu à déplorer plusieurs décès au moment où nous mettons sous presse. C'est ainsi que les musiciens africains de renommées internationale comme Manu Dibango et Aurlus Mabélé ont succombé de cette maladie. De même pour DJ Black N Mild, âgé seulement de 44 ans. Partout où des festivals et des concerts étaient organisés, les autorités ont décidé d'annuler ces manifestations. On apprenait aussi le mardi 31 mars le décès des suites du Covid-19, à Dakar, de Pape DIOUF, l'ancien président de l'Olympique de Marseille. Pape DIOUF, journaliste, agent de joueurs, était très respecté dans le milieu du foot-ball mondial. Sa fille vivant en Guadeloupe, il venait régulièrement chez nous. Il fut en avril 2019 l'invité d'honneur d'un colloque organisé par la Ligue Guadeloupéenne de Football et la Région Guadeloupe. De nombreuses personnalités sportives et politiques en Guadeloupe et dans le monde lui ont rendu hommage.

Exposition
Une exposition virtuelle Frida Kahlo

Alors qu'en 2018, c'est au Victoria and Albert Museum de Londres que Frida Kahlo faisait l'objet d'une splendide exposition, en 2020, à l'heure du confinement dû à l'épidémie de coronavirus, l'artiste femme haute en couleurs s'invite chez vous, via l'écran de votre ordinateur ou de votre smartphone. Baptisée *Faces of Frida*, cette exposition rétrospective virtuelle mise à disposition par la plateforme Google Arts & Culture a été mise au point en collaboration avec 33 musées du monde entier. Confortablement installés sur votre canapé, découvrez l'immense palette artistique de l'artiste mexicaine à travers 800 peintures, lettres, extraits de journaux intimes, photographies et autres objets de vie ayant appartenu à Frida.

Bibliothèque abordant les différents thèmes des peintures de l'artiste, visite virtuelle de la maison bleue de Frida Kahlo, influence de l'artiste sur la communauté LGBTQ+ ... Telles les pièces d'un puzzle, reconstituez l'immensité des oeuvres pour comprendre la femme fascinante. «*Faces of Frida*», c'est une visite virtuelle passionnante et enchantée disponible sur <https://artsandculture.google.com/project/frida-kahlo>.

Beaux-Arts
Des MOOC gratuits pour se cultiver

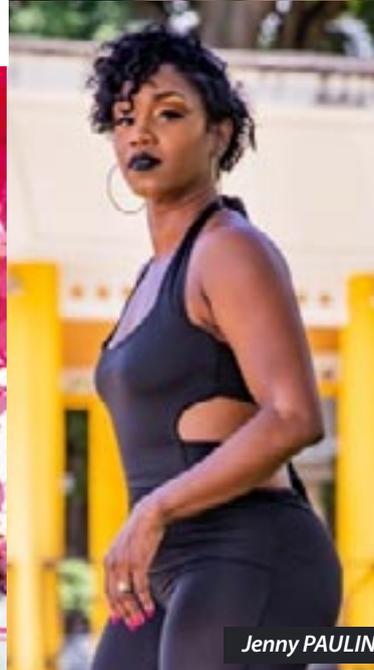
Durant cette épidémie de Coronavirus, même si la tentation de farnienter ou de prendre racines devant Netflix est grande pour profiter de l'immense catalogue de la plateforme est grande, il y a d'autres façons de tromper l'ennui et d'occuper son temps qui sont beaucoup plus productives. Parmi elles, les MOOC, ces cours gratuits en ligne proposés par des grandes écoles, des universités, ou même des spécialistes indépendants. Niveau Beaux-Arts, le magazine en ligne «*Connaissance des Arts*» en conseille quatre : «*1. Le MOOC qui va droit au but: Une brève histoire de l'art: De la Renaissance au XXe siècle, découvrez les grandes tendances et mouvements de l'histoire de l'art en 19 vidéos. Des formats courts de 4 min, mis à disposition par la RMN – Grand Palais. 2. Le MOOC le plus royal: Louis XIV à Versailles: Fonctionnement du pouvoir, aménagement des jardins, organisation des divertissements et des plaisirs, goût pour l'art... Plongez dans tous les secrets et toute l'organisation de Versailles sous le règne de Louis XIV. 22 vidéos très complètes, offertes par le château de Versailles. 3. Le MOOC le plus coloré: Couleurs, bleu, jaune, rouge dans l'art: la COULEUR – qu'est-elle? Comme la définir? Et comment les 3 couleurs primaires: le bleu, le jaune et le rouge se sont imposées parmi les peintres? Quelle est la fonction de chacune dans la représentation picturale? la RMN – Grand Palais répond à ces questions avec une série de 5 petites vidéos aussi ludiques que passionnantes! 4. Le MOOC le plus photogénique: Une brève histoire de la photographie: Histoire de la photographie, ses techniques, ses grandes figures... Devenez un expert du sujet grâce à 6 séances organisées par la Fondation Orange en partenariat avec la RMN – Grand Palais. Ou bien sur la chaîne Youtube du Grand Palais à travers une série de vidéos pédagogiques*», explique le magazine.



Aurlus MABÉLÉ



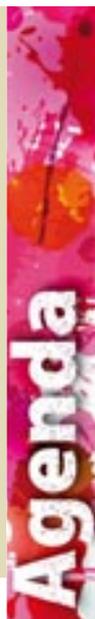
Pape DIOUF



Jenny PAULIN

Coup de cœur
Jenny Paulin propose des cours de Sokafit et de Form'Aka en visio

La Guadeloupéenne Jenny Paulin, super coach des programmes d'entraînement physique, Form'Aka (fitness GwoKa) et Sokafit (fitness Soca), propose à ses followers sur les réseaux sociaux, des séances de Sokafit pour bouger sans sortir de chez eux en cette période de confinement. De quoi se dépenser, sans être contaminé par le covid-19 et ne pas se laisser gagner par l'oisiveté durant ce confinement. Belle initiative à suivre sur la page Facebook et l'Instagram «*Jenny Paulin*».



Littérature - Confinement

J'ai relu pour vous le journal d'Anne Frank

Décrit comme le travail d'un esprit mûr et perspicace, l'œuvre donne un point de vue intime et particulier sur la vie quotidienne pendant l'occupation nazie. Ce journal d'une adolescente au destin tragique a fait d'Anne Frank l'une des victimes emblématiques de la Shoah. Il a en effet été traduit du néerlandais dans de nombreuses langues et est devenu l'un des livres les plus lus dans le monde après la Bible. Plusieurs films, téléfilms, pièces de théâtre et opéras en ont été tirés.

Annelies Marie Frank, plus connue sous le nom d'**Anne Frank**, née le 12 juin 1929 à Francfort-sur-le-Main en Allemagne, sous la République de Weimar, et morte en février 1945 ou mars 1945 à Bergen-Belsen en Allemagne nazie, est une adolescente allemande, connue pour avoir écrit un journal intime. Celui-ci est rapporté dans le livre *Le Journal d'Anne Frank*, **écrit pendant les deux années de confinements**, où elle se cachait avec sa famille à Amsterdam, aux Pays-Bas, alors sous occupation allemande, afin d'éviter la Shoah

Anne Frank, mais pour sa famille et ses amis, elle est simplement « Anne ». Son père l'appelle parfois « Annelein » (« petite Anne »). Les Frank sont juifs réformistes, pratiquant beaucoup des traditions de la foi juive, sans observer l'ensemble des coutumes. Otto Frank, son père est un ancien officier allemand décoré pendant la Première Guerre mondiale, les deux parents encourageant leurs filles à lire. En mars 1933, les élections pour renouveler le conseil municipal de Francfort voit le parti nazi d'Adolf Hitler l'emporter. Des manifestations antisémites ont immédiatement lieu, et les Frank commencent à craindre pour leur sécurité s'ils restent en Allemagne et trouve un appartement à Merwedeplein dans la banlieue d'Amsterdam. Anne découvre ses aptitudes à la lecture et l'écriture. **Son amie Hannah Goslar se rappellera plus tard que pendant sa tendre enfance, Anne écrivait régulièrement, cachant ses écrits avec sa main et refusant de discuter du contenu de ceux-ci. Ces écrits précoces n'ont pas traversé l'histoire et ont été égarés.** En mai 1940, l'Allemagne envahit les Pays-Bas. Le gouvernement d'occupation commence à persécuter les Juifs en instaurant des lois répressives et discriminatoires, l'inscription obligatoire et la ségrégation des Juifs s'ensuivent rapidement. Anne ne peut suivre des cours que dans des écoles juives, elle est contrainte de s'inscrire au lycée juif, avec l'Étoile jaune que tous les juifs devaient porter pendant l'occupation des nazis à partir de 1942 en France ou aux Pays-Bas.

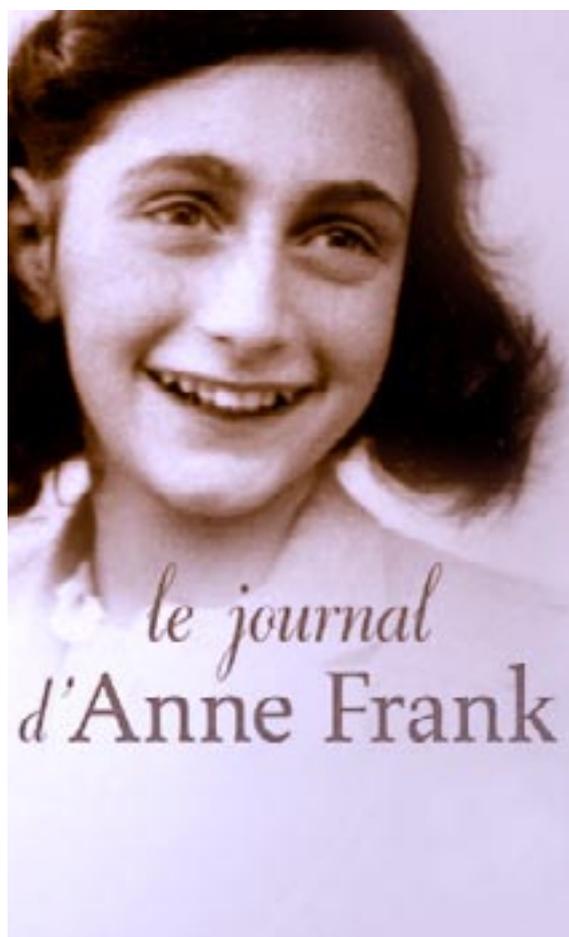
Pour son treizième anniversaire le 12 juin 1942, Anne reçoit un carnet qu'elle

avait montré à son père dans un magasin quelques jours plus tôt. Lorsqu'elle écrit, elle s'adresse à « Kitty », une amie imaginaire. Bien que ce soit un livre d'autographe, relié avec un morceau de tissu rouge et blanc et muni d'une petite fermeture à l'avant, **Anne décide de l'utiliser comme journal.** Elle commence à y écrire presque immédiatement, se décrivant personnellement, décrivant sa famille et ses amis, sa vie à l'école, ses « admirateurs » et les endroits du voisinage qu'elle aime visiter. Si ces premiers écrits montrent que sa vie est celle d'une écolière typique, ils abordent également les changements dont Anne est témoin depuis le début de l'occupation allemande. Quelques références sont apparemment occasionnelles et non soulignées. Néanmoins en quelques passages, **Anne fournit plus de détails sur l'oppression grandissante.** Par exemple, elle écrit à propos de l'étoile jaune que les Juifs sont obligés de porter en public, et liste quelques restrictions et persécutions qui bouleversèrent la vie de la population juive d'Amsterdam.

Lors de son « confinement » Anne passe l'essentiel de son temps à lire et étudier, tout en continuant à écrire son journal. En plus de fournir une description des événements dans leur ordre chronologique, elle écrit également à propos de ses sentiments, sa peur de vivre cachée, ses croyances, ses ambitions parmi lesquelles celle de devenir journaliste et écrivain, des thèmes qu'elle ne pense pouvoir partager avec personne. À mesure que sa confiance dans son style d'écriture grandit et qu'elle devient plus mûre, les sujets qu'elle aborde deviennent plus abstraits, comme sa croyance en Dieu et la manière dont elle définit la nature humaine. Elle développa sa vision de l'avenir du peuple juif^[4].

Jusqu'au printemps 1944, Anne écrit ses lettres pour elle seule, jusqu'au moment où elle entend, à la radio **de Londres**, le ministre de l'Éducation du gouvernement néerlandais en exil dire qu'après la guerre il faudrait rassembler et publier tout ce qui avait trait aux souffrances du peuple néerlandais pendant l'occupation allemande. Il cite à titre d'exemple, entre autres, les journaux intimes. **Frappée par ce discours, Anne décide de publier un livre après la guerre, son journal devant servir de base.** Elle entame alors un travail de réécriture, corrigeant ou supprimant les passages qu'elle juge peu intéressants, et en ajoutant d'autres en puisant dans sa mémoire. Parallèlement, elle continue à écrire régulièrement son journal original jusqu'à sa dernière lettre qui date du 1^{er} août 1944.

Le 4 août 1944, entre 10 h et 10 h 30, l'Annexe est découverte par les services de sécurité de la police allemande (*Grüne Polizei*). L'officier SS poursuivant son interrogatoire demandant ensuite depuis quand ils vivaient reclus « confinés » dans leur cachette. **«Deux ans» lui répondit-on !**



DURIZOT JOCELYN

Quand les élus de Marie-Galante remettent la question du pouvoir local sur la table

En ces temps de confinement, les Guadeloupéens se souviennent de la plus longue période de blocus qu'ils aient eu à subir : An tan Sorin. Durant cette période, l'archipel avait dû s'adapter vaille que vaille à des conditions de vie très restrictives. Au moment où le gouvernement a décrété le confinement pour tous et a mis à l'arrêt la plupart des liaisons aériennes entre la Guadeloupe et le reste du monde, les élus de Marie-Galante ont pris l'initiative de limiter drastiquement les arrivées et les départs sur leur île de toute personne potentiellement porteuse du virus. Les maires de Terre de Bas et de Terre de Haut prenaient également des arrêtés pour interdire l'accès aux touristes et aux non-résidents sur l'archipel des Saintes. Mais les trois maires de Marie-Galante allaient plus loin dans leur arrêté en supprimant carrément toutes les rotations maritimes de passagers et en limitant les mouvements de la barge à une rotation par semaine avec uniquement des produits alimentaires essentiels. Les élus Marie-Galantais qui pensaient avoir affaire à une certaine réticence de la part de la population, ne s'attendaient sûrement pas à la réplique du Préfet. Celui-ci déférait aussitôt l'arrêté devant le Tribunal Administratif qui le suspendait selon la procédure de référé. Entre-temps, on apprenait qu'un cas de CoVid19 avait été détecté sur l'île par un non résident arrivé avant l'application de l'arrêté. Les compagnies maritimes indiquaient également qu'elles n'étaient de toutes façons pas en mesure d'assurer les transports de passagers depuis ou vers

Marie-Galante. Pour les liaisons aériennes le préfet avait mis en place un service minimum avec la compagnie Air Antilles de deux rotations par semaine, étendu à trois rotations par semaine, sous les demandes des Marie-Galantais. Néanmoins, ce service minimum destiné à garantir la sûreté médicale, respecte difficilement les conditions de sécurité exigées autour des personnes transportées. La décision du Préfet, validée par le TA, soulevait aussitôt une vague de soutien aux élus de Marie-Galante. Les députés Justine BENIN et Olivier SERVA, le président de Cap Excellence Eric JALTON ainsi que le Président de Région Ary CHALUS venaient au secours des élus. Ary CHALUS écrit dans un communiqué : *Ary CHALUS tient à saluer les efforts consentis par les collectivités de l'île, la communauté de communes et les professionnels de santé de Marie-Galante qui ont pu mettre en place une consultation dédiée aux patients présentant des symptômes suspects d'infections par le coronavirus. Cependant, la préservation de la santé de la population exige anticipation, courage, détermination et réactivité. C'est le sens même des mesures prises par les élus dans l'arrêté du 17 mars, aujourd'hui suspendu.* Dans un élan patriotique, il rajoutait : *« Cette situation à laquelle sont confrontés les élus de Marie-Galante met en exergue la nécessité d'un pouvoir local de décision sur une problématique aussi cruciale que la santé de la population. Nous devons désormais nous interroger sur une nécessaire refonte de nos rapports avec les autorités en*

charge de la santé ». Mardi 31 mars, une réunion avait lieu entre les élus de Marie-Galante et le sous-préfet de Pointe-à-Pitre. Un accord était trouvé autour de l'organisation de navettes aériennes et l'arrêt des rotations maritimes.

On voit bien ici la dualité permanente qui existe d'une part entre les pouvoirs de l'État qui s'étend à mesure que la situation empire. Et nous ne sommes même pas encore sous le régime de l'Art. 16 qui donne les pouvoirs les plus étendus au président de la république. Et d'autre part les pouvoirs délégués aux élus locaux en temps normal. Cette confrontation est d'autant plus âpre que le gouvernement a délégué aux préfets d'outre-mer des pouvoirs supplémentaires d'adaptation des décisions prises à Paris. Autrement dit le préfet est amené à endosser les habits d'un gouverneur au temps de la colonie. Les élus locaux qui ne disposent ni de la force de police et de l'armée, ni de la suprématie juridique sont soumis dans toutes leurs décisions à l'approbation du préfet (couvre-feu, circulation des biens et des personnes, ouverture des lieux de vente...).

RJC

Quid de la sortie du confinement ?

L'objectif de préserver les habitants de Marie-Galante du Covid-19 est fort louable à première vue. Cependant, les experts estiment qu'en sortie de crise il faut que 65% de la population ait été en contact avec le virus pour atteindre une immunité globale et casser la propagation du virus. Les personnes non immunisées sont alors disséminées et isolées dans la population totale. Ainsi le virus ne trouve pas à proximité de nouveaux hôtes à infecter. Or à la levée du confinement et la reprise des flux de personnes, tous les résidents de Marie-Galante risquent d'être confrontés d'un seul coup à des personnes arrivant de Pointe-à-pitre encore contagieuses. Il faudrait donc prolonger le confinement à Marie-Galante d'au moins deux semaines supplémentaires par rapport au reste de la Guadeloupe. Mais qu'en sera-t-il dans quelques mois avec l'arrivée de touristes venus de pays où le virus circule encore un peu ?



CHBT

Jacques ANSELME : «Nous montons en puissance»

Jacques Anselme, Président du Conseil de Surveillance du CHBT et 1er Vice-Président du Conseil Départemental, nous fait le point sur les mesures de préparation prises par le Centre Hospitalier de la Basse-Terre.



Jacques ANSELME

LPS : *Quelle est la place du CHBT dans la prise en charge des patients dans ce contexte de crise sanitaire liée au Covid-19 ?*

Jacques ANSELME : Il faut faire la distinction entre les malades accueillis régulièrement par les services du CHBT pour les pathologies traitées régulièrement par les équipes soignantes et médicales. Pour ces cas, il y a une réorganisation de ces prises en charge selon les modalités suivantes. Pour toutes les consultations de chirurgie et de médecine, les rendez-vous non urgents sont annulés. Les médecins concernés ciblent les priorités et en informent les patients. Pour l'imagerie médicale et le laboratoire : prise en charge uniquement sur rendez-vous. Pour le bloc opératoire : une salle dédiée pour les urgences et une salle dédiée pour les patients programmés semi-urgents. La chirurgie va accueillir une unité de soins continue pour prendre en charge des patients du CHU qui le nécessitent. Pour la cardiologie : l'activité de réadaptation est suspendue. L'activité d'oncologie est maintenue. Pour la pédiatrie, l'activité est maintenue sauf les consultations non urgentes qui sont suspendues. S'agissant de la prise en charge des patients suspectés d'être contaminés ou malades du Covid-19, une unité spécifique a été créée en complémentarité avec le CHU. Nous accueillons directement les malades présentant des signes de gravité (insuffisance respira-

toire). Un circuit spécifique et une unité tampon ont été mis en place pour les patients en attente de diagnostic par prélèvement. Les prélèvements de dépistage de la maladie sont réalisés au CHBT après avis de l'infectiologue. Par contre si l'évolution de la maladie nécessite une prise en charge plus lourde en salle de réanimation, le patient est transféré au CHU.

LPS : *Quels les moyens disponibles et les manquements constatés ?*

Jacques ANSELME : Le CHBT est mobilisé à travers l'implication sans faille de tous ces personnels qu'ils soient soignants ou praticiens, permettez-moi d'abord de les féliciter chaleureusement. Pour le moment, les besoins immédiats sont satisfaits avec la mise à disposition de moyens de l'ARS, des dons multiples du conseil départemental (masques), de la douane (masques), du centre médico-social Pitat (matériels de réanimation pour un lit supplémentaire) et de la clinique Nouvelles Eaux Vives pour des prêts de matériels lourds, des mises à disposition de personnels mais aussi pour permettre de réaliser des dialyses en réanimation. Nous prévoyons de doubler très rapidement notre capacité de réanimation pour les malades non atteints de Covid-19 pour passer de 5 à 10 lits. Nous disposons de 10 lits en service d'hospitalisation pour une prise en charge conventionnelle avec le personnel adéquat. Nous ferons évoluer cette capacité jusqu'à 20 lits dans un premier temps par la suite, nous pourrions atteindre un total de 43 lits à terme. Notre consommation est évaluée

à 1000 masques par jour et nous avons passé commande auprès de l'ARS de 15000 masques soit pour 15 jours. Aujourd'hui, nous avons reçu 2000 masques de la coopération chinoise. J'ajoute que le concours de l'ARS est sollicité pour des aides en trésorerie et en financement de l'activité en vue d'apporter une réponse de proximité aux populations du Sud Basse Terre. Et pour finir, il y a 32 respirateurs qui seront fournis par le national pour la zone Antilles mais, à ce jour, nous savons pas combien seront affectés au CHU et CHBT.

LPS : *Vous semblez être satisfait, malgré les difficultés à venir ?*

Jacques ANSELME : Non, loin de moi, l'idée de laisser croire que tout est réglé, bien au contraire. La directrice du CHBT, ses collaborateurs, ses collègues du CHU et de l'ARS font régulièrement le point sur les conditions de prise en charge des patients, de l'approvisionnement en médicaments et autres matériels et de l'évolution de la situation. Permettez-moi maintenant de m'adresser à la population de la Guadeloupe et singulièrement du Sud Basse Terre pour insister sur un contexte trompeur d'une zone plus ou moins épargnée et inviter les habitants à la plus grande prudence et au respect des consignes des gestes barrières puisque les prévisions annoncent un pic de contagion plus tôt après le Week-end de Pâques. Ce n'est pas fini, restons confinés. La plus grande vigilance s'impose.

Propos recueillis par
J. DURIZOT



Le Centre Hospitalier de la Basse-Terre

Plateforme téléphonique RIPOSTE COVID-19

« Ce sont aussi des psychologues à votre écoute »

L'ARS et sa plateforme proposent un accompagnement coordonné par la Cellule d'urgence médico-psychologique destiné aux professionnels de santé et au grand public. Composée d'opérateurs d'accueil, d'infirmiers, de médecins et de sages-femmes, la plateforme téléphonique RIPOSTE répond aux questions de la population liées au Coronavirus. Elle dispose également d'une cellule de soutien psychologique, rassemblant des psychologues et des psychiatres. En cette période exceptionnelle de lutte contre la pandémie, l'ARS et sa plateforme proposent un accompagnement destiné ;

- Aux particuliers ressentant de l'anxiété et des difficultés à vivre cette période de confinement, notamment sur le plan des relations familiales mais également des comportements addictifs (alcool et stupéfiants) ;
- Aux professionnels de santé, impliqués en première ligne dans la gestion de cette crise sanitaire, confrontés à la détresse et à la souffrance des patients et qui peuvent ressentir le besoin de parler, sans jugement,



CHUG, EPSM, CHBT, GI-PRAPSEG, EREGIN, URPS, Conseil Départemental, CHDB, CHLCF, Hôpital de ST BATH, CHMS, Centre hospitalier Marie Galante, Ordre des médecins.

à un autre professionnel. Des professionnels sont à leur disposition et à leur écoute pour échanger, partager leurs vécus et, si cela est possible, trouver des solutions. La plateforme régionale RIPOSTE - joignable au 0590 99 14 74 - est ouverte du 7 jours sur 7, de 8h à 18h. L'ARS remercie l'ensemble des volontaires et des partenaires mobilisés sur cette plateforme qui porte assistance à la population : CPAM, Croix-Rouge, Rectorat,



Créteil

Ingrid, une jeune basse-terrienne au cœur du Coronavirus !

Sage-femme depuis 4 ans, infirmière depuis 6 ans, Ingrid, jeune basse-terrienne de 28 ans, est au cœur du virus COVID 19 depuis le début de la crise sanitaire. Elle travaille dans le Service de Maternité de Niveau 3, spécialisée COVID 19, du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil. Elle nous a livré son sentiment au terme d'une semaine de 60 heures de mobilisation... Ce qui a le plus touché cette professionnelle de santé, c'est l'élan de solidarité qui s'est élevé à travers cette crise sanitaire.

“Ce qui me marque, c'est cet élan de solidarité des professionnelles. J'ai vu mes collègues en libéral proposer de l'aide spontanément pour revenir en milieu hospitalier, revenir nous soutenir face à des gardes qui sont très intenses, très rapprochées, avec peu de temps de récupération. Ce que j'ai envie de dire, en fait, c'est qu'ensemble on peut faire face à cette crise sanitaire. Mais pour cela, il faut respecter les consignes d'usage, les consignes d'hygiène, les gestes barrières et le confinement. Ce confinement est très important. Il est déterminant dans la diminution de la propagation du virus, de sorte à ce que chacun retrouve une vie “normale” et un quotidien auquel on aspire tous. J'ai une forte pensée pour la population antillaise, Guadeloupéenne. Toute ma famille est en Guadeloupe.

Par respect pour vous, pour vos familles et aussi pour vos soignants qui, eux, sont en première ligne et qui doivent faire face à tous ces malades du COVID 19, il est indispensable que vous restiez chez vous”.

Des conseils précieux, solidaires et responsables d'Ingrid qui nous a confié qu'elle ne comptait pas ses heures pour sauver des mamans et des bébés.



Pierre EMMANUEL

JAMAÏQUE/CUBA

Tout le monde veut des médecins cubains

KINSTON – L'arrivée très médiatisée de 65 médecins et infirmiers Cubains à Milan en Italie pour aider à soigner le Covid-19, a provoqué un véritable séisme médical dans le monde entier. On était déjà habitué, en particulier dans ces colonnes, à voir des milliers de médecins, infirmières, dentiste et pharmaciens Cubain intervenir en Amérique latine, dans la Caraïbe, en Afrique voir même en Chine. On se rappelle tous de l'opération « Miracle » par laquelle des milliers de médecins et des dizaines d'ophtalmologues cubains avaient opéré gratuitement (pour la population) des dizaines milliers de cataractes (et d'autres soins) dans divers pays sud-américains à partir de Juillet 2004. Pour ce faire, environ 82 plateaux de chirurgie ophtalmologiques dernier cri de technologie allemande avaient été implantés, dans une vingtaine de pays de la Caraïbe et d'Amérique latine, grâce aux revenus du pétrole Vénézuéliens. Mais voir les médecins Cubains débarquer en Europe de l'Ouest a sans doute marqué un tournant dans l'imaginaire médical mondial. Quelques jours auparavant, Cuba avait déjà envoyé en Jamaïque, 140 professionnels de la santé, dont 90 infirmières spécialisées, 46 médecins (dont certains ont combattu Ebola en RDC) pour aider à renforcer le personnel de première ligne du pays dans la lutte contre le COVID-19. Parmi les infirmières, plusieurs sont spécialisées dans les soins d'urgence et les soins intensifs. Le ministre de la santé Jamaïcain Tufton a toutefois déclaré que les professionnels de la santé seront néanmoins mis en quarantaine pendant 14 jours, en respectant le protocole, avant d'être déployés à travers l'île qui compte déjà une cinquantaine de cas confirmés de COVID-19. Notons que au, 30 mars, sur son propre sol Cuba a enregistré 170 cas, dont 4 décès, tous des touristes. Le ministre a aussi déclaré que la coopération médicale avec Cuba est de longue date.

«*Comme vous le savez, nous entretenons une relation de longue date avec Cuba et le gouvernement cubain dans le domaine de la médecine. Nous avons le programme cubain de soins oculaires et nous avons déjà plus de 300 professionnels de la santé cubains qui sont ici et ils apportent une valeur significative à notre système de santé publique et cela a une longue tradition*», a-t-il déclaré. L'île envoie actuellement ses brigades de blouses blanches dans 38 pays pour lutter contre l'épidémie du nouveau coronavirus.

En Guadeloupe et en Martinique, la question de la venue de médecins Cubains se pose déjà depuis quelques mois afin de pallier temporairement le manque criant de médecins. Mais cette question a pris un nouveau tour avec la pandémie de coronavirus car Cuba dispose de la couverture médicale (nombre de médecin/habitant) la plus importante au monde et a en outre breveté l'une



des molécules, l'Interféron alfa2b, les plus utilisées dans la lutte contre les virus SARS-CoV-1 et SARS-CoV-2 (COVID-19). Les Cubains sont d'ailleurs intervenus à Wuhan en Chine, l'épicentre de la pandémie. Il faut rappeler que les devises que rapporte l'envoi de médecins à l'étranger, constitue la seconde rentrée d'argent pour l'île puisque le gouvernement Cubain encaisse directement les salaires versés à tous ses professionnels de santé par les gouvernements qui les reçoivent. Cet aspect était d'ailleurs l'un des freins éthiques à la venue de médecins Cubains en France, et donc aux Antilles. Néanmoins, à la demande des sénateurs CONCONNE de la Martinique et THÉO-

PHILE de la Guadeloupe, le gouvernement a accepté un amendement à la loi du 24 juillet 2019 qui permette l'exercice des professions de médecin, dentiste, kiné et pharmacien par des travailleurs Hors Union Européenne. Le décret a été publié le 31 mars au Journal officiel. Le Conseil interrégional Antilles-Guyane de l'ordre des Médecins s'est déclaré favorable à cette initiative. Du coup, l'arrivée des premiers médecins cubains en Guadeloupe n'est qu'une question de jour. Elle devrait se faire au moment du pic épidémique prévu à Pâques. Reste posée la question du matériel de pointe nécessaire car les cubains arriveront les mains nues.

ST-KITTS & NEVIS

Fermeture de l'aéroport

BASSETERRE – La quasi-totalité des pays de la Caraïbe ont fermé leur frontière extérieure. L'un des derniers à l'avoir fait c'est l'archipel de St Kitts et Nevis. Les vols commerciaux vers Saint-Kitts-et-Nevis ont été interdits pendant deux semaines alors que le gouvernement prend d'autres mesures pour endiguer la propagation du nouveau



coronavirus (COVID-19), après que le pays est devenu le dernier pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à enregistrer des cas. Deux ressortissants - un homme de 21 ans et une femme de 57 ans qui sont revenus de New York sur l'île - ont été testés positifs pour le virus. Tous deux sont arrivés le 18 mars et ont été testés le 20 mars et étaient en quarantaine à domicile depuis

leur retour dans la fédération de deux îles. En vertu des restrictions de vol annoncées, qui resteront en vigueur jusqu'au 7 avril dans un premier temps, les vols Medevac ou d'urgence médicale seront autorisés en cas de besoin.

Le fret aérien international et le fret par les navires de mer seront également autorisés afin de maintenir la

connectivité qui permet à la Fédération d'importer les produits nécessaires tels que la nourriture, le carburant, les fournitures médicales et l'équipement. Mercredi le Premier ministre Dr Timothy Harris a exhorté les résidents à ne pas paniquer. Il a déclaré qu'à la fin de cette semaine, 123 conteneurs seront livrés dans le pays via les différentes agences maritimes.

TRINIDAD & TOBAGO

Un second décès lié au Covid-19

PORT OF SPAIN - Un deuxième Trinidadien est décédé du nouveau Coronavirus (COVID-19). Le défunt était un homme âgé avec des complications médicales préexistantes. Un homme de 77 ans souffrant de comorbidités. L'île comptait 66 cas positifs au 27 mars 2020.

CARAÏBE

Le décompte au 31 mars

1600 cas positifs dans la Caraïbe. Dominican Republic (901, including 42 deaths), Cuba (170, including 4 deaths), Venezuela (135, including 3 deaths), Trinidad and Tobago (85, including 3 deaths), Aruba (50), Jamaica (36, including 1 death), Barbados (34), United States Virgin Islands (30), Bermuda (27), Haiti (15), Bahamas (14), Cayman Islands (12, including 1 death), Guyana (12), Dominica (11), Curaçao (9, including 1 death), Grenada (9), Saint Lucia (9), Suriname (8), Antigua and Barbuda (7), Saint Kitts and Nevis (8), Montserrat (5), Turks and Caicos Islands (5), Belize (3), British Virgin Islands (3), Sint Maarten (3), Anguilla (2), and Saint Vincent and the Grenadines (1).

HAÏTI

Distribution de masques à la population



PORT AU PRINCE – Alors qu'en France l'on recherche activement des masques pour mettre à la disposition des soignants, le Premier Ministre Joseph Jouthe a déclaré lundi 30 mars 2020 que «Le port du masque sera obligatoire à partir de la semaine prochaine» en Haïti, précisant que le Gouvernement envisageait d'en distribuer gratuitement à la population. Il faut dire que le pays compte plusieurs fabriques de masques destinés en temps normal à l'exportation vers les USA. Ces fabriques sont en général situées dans des zones franches. Toutefois le pays se prépare à affronter une très grave crise sanitaire avec de lourdes conséquences en terme de vies humaines. Les appels à la solidarité se multiplient déjà. La Police a appelé la police à respecter les consignes. Mais la vie au jour le jour des Haïtiens leur permet difficilement d'éviter de sortir et encore moins de respecter les gestes barrières. Dans le privé aussi on s'active. Un hôtelier a déjà mis son établissements de 50 chambres à disposition des soignants en charge des malades du Covid-19.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

C'est une vraie catastrophe

SANTO DOMINGO - Le bilan des victimes du nouveau Coronavirus en République Dominicaine a encore augmenté durant les dernières 24 heures. Au 30 mars le pays comptait 42 morts pour 901 cas recensés. Le ministre de la santé publique, Rafael Sanchez Cardenas a rapporté que 136 personnes sont placées en isolement dans des hôpitaux et 719 autres sont en quarantaine domiciliaire. Au moins quatre patients ont récupéré après avoir suivi le traitement approprié. L'âge moyen des personnes décédées, dont 60% était de sexe masculin, est de 60 ans. 42% des cas confirmés ont été localisés dans le district national, 12% à Saint-Domingue, et 11% à Santiago.



© Photo DR

Un membre du personnel de l'hôpital Ramon de Lara à Saint-Domingue

BARBADE

Des bénéfices attendus de la gestion des croisiéristes !

BRIDGETOWN – Même en pleine crise sanitaire, le business n'est jamais très loin. En effet la ministre Barbadien du tourisme Kerrie Symmonds, a estimé que la gestion bienveillante du pays envers les croisiéristes devrait conduire à d'importantes retombées pour la prochaine saison y compris dès l'été prochain. La ministre a déclaré que l'engagement affirmé du gouvernement à laisser des navires de croisière dans les eaux de la Barbade, au milieu de la crise du COVID-19, pourrait se révéler bénéfique dans les mois à venir. Il a déclaré que l'approche humanitaire du pays à ce sujet donnait déjà des résultats positifs avec la possibilité qu'une Alliance des Caraïbes du Sud pour les croisières permettant un itinéraire de croisière en été soit envisagée pour la Barbade. Symmonds a fait ces révélations lors d'une conférence de presse pour faire le point sur ce qui se passait dans le secteur du tourisme au milieu de la crise actuelle du COVID-19.

Plusieurs navires de croisière sont actuellement ancrés dans les eaux de la Barbade après que l'Association internationale des croisières a suspendu toutes les croisières pour une période d'un mois dans un premier temps. Les passagers à bord des navires de croisière ont été rapatriés dans leur pays, tandis que des efforts sont toujours en cours pour faire de même pour certains membres d'équipage qui restent sur l'île. «Je ne pense pas qu'il y ait eu de points négatifs pour la Barbade, en termes de nos relations de partenariat avec les compagnies de croisière comme nous l'avons fait. Le fait est que tout d'abord, nous avons honoré les contrats que nous devons honorer à l'échelle internationale», a déclaré Symmonds. Voilà un discours qui devrait plaire au préfet de Guadeloupe, Philippe GUSTIN, qui déclarait, au moment du transfert des croisiéristes du Costa Magica, vers leur pays d'origine, que l'on doit penser au coup d'après.

SAINTE-LUCIE

Extension du couvre-feu

CASTRIES – Les St-Luciens seront soumis au couvre-feu pendant trois heures supplémentaires chaque nuit à partir du 31 mars. Il débutera à 20 heures au lieu de 23 heures pour se terminer à 5 heures du matin. En outre la durée du couvre-feu a été prolongée de neuf jours, dans le cadre de la lutte contre le COVID-19. Le Premier ministre Allen Chastanet a fait cette annonce tandis qu'il déplorait que certains résidents ne tiennent pas compte des instructions du gouvernement pour lutter contre la propagation du virus mortel. De plus, tous les permis d'alcool du pays ont été suspendus. «Ainsi, toute personne exploitant un restaurant autre qu'un service drive ou à emporter sera en infraction avec la loi. La police va augmenter son personnel et abaisser son niveau de tolérance», a déclaré Chastanet dans son discours. Le premier ministre a averti que COVID-19 ne faisait pas de discrimination, car il a exhorté l'ensemble de la population à se conformer à toutes les mesures. «Il y a autant de jeunes qui en meurent qu'il y a de personnes âgées. La seule façon de vaincre le coronavirus pour l'instant est de pratiquer la distanciation sociale», a-t-il déclaré. Le Premier ministre a déclaré que des mesures plus sévères étaient devenues nécessaires pour protéger la santé publique. Sainte-Lucie compte au 31 mars neuf cas de COVID-19.

Dernières nouvelles du front

Trois footballeurs Guadeloupéens viennent en aide au CHU



Anthony MARTIAL Kingsley COMAN Thomas LEMAR

Les trois footballeurs internationaux Kingsley Coman (Bayern Munich), Thomas Lemar (Atlético de Madrid) et Anthony Martial (Manchester United), tous les trois Guadeloupéens, ont décidé « d'une seule voix » de faire un don au CHU de la Guadeloupe, pour lutter contre le coronavirus. Ils l'annoncent dans un courrier du 26 mars rendu public ce lundi 30 mars. « Nous avons pleinement conscience des fortes difficultés que nous rencontrons tous à l'échelle mondiale et la Guadeloupe n'est malheureusement nullement épargnée par ce fléau qu'est le Covid-19 », indiquent ceux qui se désignent comme « les enfants de la Guadeloupe ». « Il est de notre devoir de venir en aide aux plus fragiles et aux plus démunis », ajoutent-ils, appelant à protéger les « aînés, qui sont parmi les plus fragiles face au virus », ainsi que « le personnel soignant en charge de leur bien-être ».



Gaston SAMUT, secrétaire général de l'UPLG

L'UPLG demande l'application de la décision du Tribunal administratif

La Direction Nationale de l'UPLG réunie ce samedi 28 mars 2020 constate la gravité de la situation, l'impréparation des autorités face à la menace. Elle soutient l'initiative du syndicat UGTG de traîner l'ARS et le CHU en justice pour exiger des moyens pour les soignants et des tests pour tous les Guadeloupéens. Elle apporte également son soutien aux Marie-Galantais et à leurs maires qui ont pris des arrêtés conservatoires pour protéger leur population de l'épidémie. Pour l'UPLG, la vie ou la mort des Guadeloupéens ne doit pas se jouer devant un tribunal, elle exige l'exécution des décisions du tribunal administratif afin tous les Guadeloupéens atteints puissent avoir une chance de s'en sortir. L'UPLG appelle toutes les organisations politiques, associations ou autres personnes organisées ou non à apporter leur soutien aux organisations en lutte pour notre droit à la vie.

Trafic aérien du 30 mars au 5 avril

Vers Paris (Air France seulement) :

Arrivées : Mardi 31 mars - 18h20 : AF 792 Orly

Jeu 2 et Samedi 4 avril - 14h50 : AF 792 CDG

Départs : Mardi 31 Mars - 20h50 : AF 4083 vers CDG

Vendredi 3 et Dimanche 5 Avril - 17h20 : AF 793 vers CDG

Contacts : www.airfrance.gp téléphone au 0590 82 60 60, du lundi au vendredi, de 7h45 à 17h.

Vers Fort de France et Cayenne :

Chaque mardi, départ à 13h20 de Pôle Caraïbe. Le vol retour part de Cayenne à 18h55 et de Fort-de-France, à 20h50.

Les vols inter-îles : La compagnie Air Antilles assurent des vols les après-midis entre Pointe-à-Pitre, Saint-Martin Grand Case, Saint-Barthélemy, les lundis mercredi et vendredi et sur Marie-Galante, les mardis, mercredis et vendredis. Contacts :

www.airantilles.com et au 0690 70 92 03 0690 70 92 05 0690 70 92 06



La durée de validité des documents de séjour est prolongée

En raison des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19, le Gouvernement a pris une série de mesures applicables aux étrangers détenteurs d'un titre de séjour. Ainsi, la durée de validité des documents de séjour suivants arrivés à expiration entre le 16 mars

et le 15 mai 2020, est prolongée de 90 jours : Visas de long séjour, Titres de séjour, à l'exception de ceux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étranger, Autorisations provisoires de séjour, Récépissés de demandes de titres de séjour et Attestations de demande d'asile. Les usagers dont le visa de court séjour arrive à expiration peuvent se signaler, en précisant leur numéro de téléphone, sur l'adresse suivante : accueil-etrangers.pap@guadeloupe.pref.gouv.fr

Eric JALTON demande l'équité territoriale pour les lits de réanimation



Le Gouvernement envisage de passer à 21 lits de réanimation pour 100000 habitants en France continentale. Or, nous sommes en Guadeloupe insulaire, à moins de 7 lits pour 100000 habitants. Il est donc impératif selon le président de Cap Excellence de rétablir et garantir l'équité sanitaire entre tous les territoires de la République.



Les agents de la DAAF toujours disponibles.

Même si l'accueil physique du public est fermé, ils sont visibles dans les abattoirs, sur les postes frontières et assurent également des opérations de management, entre autres. Le standard : 99.09.09 qui est un fixe pourra vous orienter. Ils conseillent d'ailleurs aux propriétaires d'animaux de ne pas les laisser divaguer. Les vétérinaires aussi restent ouverts. Il s'agit de continuer à soigner les animaux malades, à préserver la santé des cheptels et la salubrité des denrées alimentaires d'origine animale. La DAAF a aussi le souci de maintenir ses actions pédagogiques. Un plan de continuité pédagogique (téléchargeable sur le site de la DAAF) a été mis en place afin d'aider les équipes dans l'exercice de leur mission

Point de situation au 1er avril 2020 en Guadeloupe

Mercredi 1er avril, la Guadeloupe compte 125 cas confirmés de coronavirus, 11 de plus que la veille. Parmi ces cas confirmés, 23 patients sont hospitalisés au CHUG : (14 patients en réanimation, 9 en médecine) et 6 patients au CHBT et 3 au CH de Marie-Galante. A ce jour, 24 personnes au total sont déclarées guéries par les infectiologues en Guadeloupe. Un nouveau décès est à déplorer, ce qui porte à 6 le total de décès en Guadeloupe. La personne décédée est un homme de 72 ans présentant des signes de comorbidités sans notion de voyage.